
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 octobre 2024
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 octobre 2024 – 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville (**par téléconférence**), M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Josefina Blanco, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Dominique Ollivier

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Agent de recherche

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Par la suite, la présidente du conseil souhaite dédier une minute de silence à la mémoire de deux personnalités qui ont participé au rayonnement de Montréal, et qui nous ont quittés récemment.

Tout d'abord, Mme Musau Muele mentionne le décès de M. Jacques Girard. Elle relate les différents postes occupés par M. Girard tout au long de sa carrière, notamment en 1996, année où il deviendra le premier président-directeur général de Montréal International, poste qu'il a occupé jusqu'en 2003. Mme Musau Muele indique également que sa carrière et son engagement lui ont valu de nombreux prix et hommages, parmi lesquels la remise du grade de chevalier de l'Ordre national du Québec en 2017, d'officier de l'Ordre de Montréal en 2018 et de chevalier de la Légion d'honneur de la République française en 2018.

Mme Musau Muele souligne ensuite la carrière exceptionnelle de M. Billy Walsh. Gestionnaire aguerri, cet ancien directeur de la SDC Wellington a accompagné la transformation de la rue du même nom, célèbre dans le monde entier pour sa piétonnisation estivale et son ambiance chaleureuse. Mme Musau Muele ajoute que Billy Walsh fut président du conseil d'administration et directeur général de

l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal, où il a contribué à la professionnalisation et les organisations des SDC.

Au nom du conseil, la présidente du conseil offre ses condoléances à la famille et aux proches de MM. Jacques Girard et Billy Walsh, et demande d'observer une minute de silence.

Mme Musau Muele poursuit avec les célébrations internationales du mois d'octobre, dont :

- 1-31 octobre : Mois de l'héritage latino-américain
- 1-31 octobre : Mois de l'histoire des femmes
- 1-31 octobre : Mois de la sensibilisation au cancer du sein
- 1^{er} octobre : Journée internationale des personnes âgées
- 10 octobre : Journée mondiale de la santé mentale
- 11 octobre : Journée internationale de la fille
- 17 octobre : Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté
- 31 octobre : Journée mondiale des villes

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois d'octobre et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

M. Josué Corvil, Mme Laura Palestini, Mme Catherine Clément-Talbot et Mme Andrée Hénault.

Par la suite, Mme Musau Muele cède la parole respectivement à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, ainsi qu'au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, qui dénoncent la tragédie qui se déroule au Moyen-Orient, notamment dans la bande de Gaza et au Liban, où des dizaines de milliers de civils innocents ont péri, en plus des centaines de milliers de blessés et des millions de déplacés. Mme Plante et M. Salem nous invitent à exprimer notre solidarité envers les communautés libanaise, palestinienne et israélienne de Montréal, et condamnent fermement l'utilisation disproportionnée de la force militaire, toute escalade et élargissement de la guerre au Moyen-Orient, toute action qui va à l'encontre du droit international, ainsi que les atrocités qui sont infligées aux civils dans ce conflit.

La présidente du conseil les remercie et déclare la séance ouverte.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 13, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<p><u>Question de :</u> M. Aref Salem</p>	<p>Qu'est-ce que l'Administration va faire pour que les infrastructures du transport collectif survivent dans le futur? / Pourquoi cette attente avant de réaliser les travaux à la station de métro Saint-Michel et pourquoi cela n'a pas été communiqué plus tôt?</p>
<p><u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante</p>	
<p><u>Question de :</u> Mme Chantal Rossi</p>	<p>Questionne le moment actuel pour réviser le règlement sur le bruit dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et demande pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt / Est-ce que l'Administration va annoncer dans sa prochaine politique des balises cohérentes concernant les émissions sonores?</p>
<p><u>Réponse de :</u> M. Luc Rabouin Mme Ericka Alneus</p>	
<p><u>Question de :</u> M. Luis Miranda</p>	<p>Pourquoi, à la suite d'un incendie, les élus-es n'ont pas été avisés-es dans l'arrondissement d'Anjou, pourquoi seulement la direction générale? / Est-ce une nouvelle directive?</p>
<p><u>Réponse de :</u> M. Alain Vaillancourt</p>	
<p><u>Question de :</u> M. Abdelhaq Sari</p>	<p>Est-ce que les bâtiments patrimoniaux du Vieux-Montréal sont conformes aux normes de sécurité incendie et sinon, quelles sont les mesures qui seront prises à cet effet? / Reformule sa question</p>
<p><u>Réponse de :</u> M. Alain Vaillancourt</p>	

Question de : Est-ce que l'Administration va mettre les ressources nécessaires pour ouvrir des refuges destinés aux personnes en situation d'itinérance?
M. Benoit Langevin

Réponse de :
M. Robert Beaudry

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi. Cette dernière soulève une question de privilège en demandant que le conseiller Robert Beaudry retire le mot « faux » de son intervention puisqu'il est antiparlementaire. M. Beaudry acquiesce et le remplace par « inexact ». La présidente le remercie et clôt le débat.

Question de : Demande la diffusion publique du rapport concernant cet enjeu
M. Benoit Langevin

Réponse de :
M. Robert Beaudry

Question de : À quand la construction des unités de logement à l'îlot Voyageur? / Questionne le type de logement choisi par l'Administration pour ce projet, aimerait que l'Administration s'inspire des autres villes concernant la crise en habitation
M. Julien Hénault-Ratelle

Réponse de :
M. Benoit Dorais

À 13 h 43

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

Question de : Concernant les inondations, est-ce qu'on a un plan d'action? / Le conseiller offre son aide afin de participer à un plan global de protection pour tous les arrondissements pas seulement celui de Pierrefonds-Roxboro / Est-ce que peut affirmer que la zone inondée dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est une zone sinistrée?
M. Dimitrios (Jim) Beis

Réponse de :
Mme Émilie Thuillier

Question de : Dans le cadre du bris d'aqueduc survenu le 16 d'août dernier, à quel moment les personnes et commerces touchés recevront-ils l'aide financière promise? / Est-ce que cette aide peut être donnée avant la fin de l'année 2024?
Mme Vana Nazarian

Réponse de :
Mme Alia Hassan-Cournol

Question de : Afin d'aider les personnes en situation d'itinérance, est-ce que l'Administration peut déclarer l'état d'urgence? / Réitère sa question
M. Craig Sauv 

Réponse de :
M. Robert Beaudry

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 59.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM24 1055

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 octobre 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, M. François Limoges, demande que la séquence de l'ordre du jour soit modifiée afin d'étudier le point 15.01 à 20 h 30, après la Période de questions du public du lundi soir, en raison de la présence d'invités au balcon, et de réunir pour étude les points 30.10 et 80.01 (30.09) puisqu'ils portent sur le même sujet.

CM24 1056

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2024, à 13 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 septembre 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 octobre 2024 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2024

CM24 1057

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Les personnes âgées immigrantes et/ou racialisées : favoriser des milieux de vie inclusifs » et ses 10 recommandations

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis du Conseil interculturel de Montréal (CIM) intitulé « Les personnes âgées immigrantes et/ou racialisées : favoriser des milieux de vie inclusifs » ainsi que les 10 recommandations émises à ce sujet, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1249902008

CM24 1058

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Réduire les inégalités territoriales et prévenir les discriminations dans l'espace urbain : vers une transformation de l'action publique à Montréal » et des 13 recommandations

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Réduire les inégalités territoriales et prévenir les discriminations dans l'espace urbain : vers une transformation de l'action publique à Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1249902009

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA24 30 10 0270 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Motion non partisane exhortant l'ARTM à maintenir et bonifier le service du train de l'est
 - 5.02 Résolution CA24 08 0389 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent - Résolution pour réclamer du Service de l'eau de la Ville un rapport diagnostique sur les causes des refoulements des collecteurs et des inondations des 10 juillet et 9 août 2024, des actions à court terme et la priorisation de l'ouvrage de rétention Leduc au programme décennal d'immobilisation de la Ville
 - 5.03 Résolution CA24 13 0206 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard - Motion demandant que la Ville de Montréal planifie les sommes nécessaires pour la création d'infrastructures luttant contre les inondations pluviales dans le secteur Langelier
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par M. Alain Vaillancourt

- Dépôt d'une réponse de M. Alain Vaillancourt à M. Abdelhaq Sari concernant sa question écrite dans le cadre de l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024, aux points 80.01 (20.06)
- Dépôt d'une réponse de M. Alain Vaillancourt à M. Richard Deschamps concernant sa question sur l'atteinte des objectifs fixés quant à l'embauche de nouveaux policiers au SPVM, posée lors de l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024

Par Mme Gracia Kasoki Katahwa

- Dépôt d'une réponse de Mme Gracia Kasoki Katahwa à M. Laurent Desbois concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024, au point 80.01 (20.10)

Par Mme Marie Andrée Mauger

- Dépôt d'une réponse de Mme Marie Andrée Mauger à Mme Stephanie Valenzuela concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024, au point 80.01 (20.20)
-

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre, à 17 h
 - 7.02 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CM23 1427
 - 7.03 Déclaration d'intérêts pécuniaires
(La liste des déclarations d'intérêts pécuniaires est annexée au procès-verbal)
-

CM24 1059

Dépôt du rapport final du Comité de la Ville de Montréal sur la langue française intitulé « Pour renforcer Montréal, métropole francophone des Amériques - Rapport de recommandations »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport final du Comité de la Ville de Montréal sur la langue française intitulé « Renforcer Montréal, métropole francophone des Amériques », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1245683001

CM24 1060

Dépôt du rapport de la mission d'audit portant sur l'atteinte des cibles organisationnelles en matière d'embauche et de promotion à des postes de gestionnaires de personnes issues de la diversité à la Ville de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission de la fonction publique de Montréal sur la mission d'audit portant sur l'atteinte des cibles organisationnelles, en matière d'embauche et de promotion à des postes de gestionnaires de personnes issues de la diversité à la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1249100003

CM24 1061

Dépôt du calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2025

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, et le conseil en prend acte.

07.06 1240310001

CM24 1062**Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2024 en date du 31 août 2024 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2024 comparé avec le 31 août 2023**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la projection des résultats de l'exercice 2024 en date du 31 août 2024 – Volet municipal, ainsi que l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2024, comparé avec le 31 août 2023, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1246254003

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.08 Dépôt du procès-verbal de correction pour le Règlement 23-042, adopté à l'assemblée du conseil municipal du 17 juin 2024

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Par M. Dimitrios (Jim) Beis

--- Dépôt d'une pétition concernant les frais de stationnement au Complexe sportif Claude-Robillard

Par M. Laurent Desbois

--- Dépôt d'une pétition concernant la sécurité des enfants et des piétons aux abords de l'école Saint-Germain

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

CM24 1063**Déclaration pour réitérer l'importance d'un financement adéquat du maintien des actifs du métro de Montréal**

Attendu que le réseau du métro de Montréal, construit dans les années 1960, présente des infrastructures vieillissantes, avec une moyenne d'âge des actifs de 44 ans, et nécessite des investissements considérables en matière de maintien d'actifs;

Attendu que le déficit d'investissement dans le métro de Montréal est actuellement évalué à plus de 6 milliards de dollars, et que, pour éviter une aggravation de ce déficit, un investissement annuel d'au moins 560 millions de dollars serait nécessaire, alors que la moyenne d'investissement des 5 dernières années n'atteint que 250 millions de dollars par année;

Attendu que le vieillissement des infrastructures du métro, combiné au sous- investissement, a déjà des répercussions importantes sur la qualité du service, sa fiabilité, les coûts d'exploitation et l'expérience client;

Attendu que la découverte de fissures dans la voûte d'un tunnel, en avril 2023, avait conduit à la fermeture temporaire de la ligne verte, affectant ainsi 90 000 usagers de la STM;

Attendu que la détérioration importante d'une poutre au-dessus de la passerelle à la station Saint-Michel a forcé la fermeture des stations Saint- Michel, Fabre et d'Iberville, sur la ligne bleue, le 3 octobre 2024, affectant ainsi 26 000 personnes chaque jour;

Attendu que le réseau de métro de la STM constitue la colonne vertébrale du réseau de transport collectif dans la grande région de Montréal, qu'il enregistre plus de 1,5 millions de déplacements par jour et qu'il est essentiel à la vitalité économique de la métropole;

Attendu que malgré le travail de la STM, les interruptions de service dues à des bris d'équipements ont augmenté de 133 % au cours des 10 dernières années, passant de 66 à 154 interruptions par an, et que les signalements d'équipements en état critique ont connu une augmentation de 300 % entre 2018 et 2022;

Attendu que les investissements pour le maintien d'actifs en transport collectif au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024 sont en baisse constante, ne représentant que 2,4 milliards de dollars sur 10 ans, soit les plus faibles budgets depuis au moins 2013, et que ces montants ne correspondent plus qu'à 41 % des investissements disponibles en 2013 en dollars constants;

Attendu que la part des investissements en maintien d'actifs en transport collectif ne représente que 18 % des investissements totaux, alors que pour le réseau routier, cette proportion s'élève à 82 %;

Attendu que le gouvernement du Québec consacre 34,5 milliards de dollars au transport routier, contre seulement 13,8 milliards de dollars au transport collectif, et que malgré ses engagements, la part des investissements alloués au transport collectif n'a pas augmenté à ce jour (30 % versus 70 % pour le transport routier);

Attendu que les investissements prévus pour le réseau routier dans le PQI du gouvernement du Québec ont cru de près de 29 % depuis 5 ans, alors que ceux prévus pour le transport collectif n'ont cru que de 1,5% sur la même période;

Attendu que le sous-financement chronique du maintien d'actifs en transport collectif menace la capacité de la STM à maintenir ses équipes d'experts, avec le risque de perdre l'expertise accumulée dans les bureaux de projets au cours des 20 dernières années, affectant ainsi la viabilité des projets futurs;

Attendu que l'agglomération de Montréal et les villes de la CMM font plus que jamais leur part dans le financement des opérations et des infrastructures des sociétés de transport du grand Montréal.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réitère ses demandes au gouvernement du Québec de prioriser et d'augmenter à hauteur de 560 millions de dollars les investissements pour le maintien d'actifs du réseau du métro de Montréal dans le cadre du Plan québécois des infrastructures;
- 2- presse le gouvernement du Québec de rétablir un équilibre plus juste dans la répartition des investissements entre le transport collectif et le réseau routier, en tenant compte de l'importance du transport en commun pour la mobilité durable, la réduction de la congestion routière et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- 3- presse le gouvernement du Canada d'accélérer le déploiement du volet de base du Fonds permanent du transport en commun du Canada pour garantir l'accès rapide au financement des projets de maintien d'actifs.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Sophie Mauzerolle pour la présentation de la Déclaration.

Pour débiter, Mme Mauzerolle rappelle notamment la fermeture de trois stations de métro à Montréal le 3 octobre dernier en raison de problèmes structuraux, et bien que deux de ces stations aient pu rouvrir depuis, la station Saint-Michel demeure, elle, fermée pour une période indéterminée. Mme Mauzerolle réitère l'importance du financement adéquat pour le maintien des actifs du réseau du métro, dont la moyenne d'âge est de plus de 40 ans, et que le déficit en investissement est évalué à près de 6 milliards de dollars.

Pour terminer, la conseillère Sophie Mauzerolle donne quelques statistiques démontrant les effets de ce sous-financement avec l'exemple de l'augmentation de pannes du métro. Elle souligne que le métro est absolument essentiel à la vitalité économique de Montréal, et invite les gouvernements du Québec et du Canada à investir davantage dans l'entretien du réseau du métro, et dans les transports en commun en général.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

En résumé, M. Salem mentionne que sa formation politique appuie cette Déclaration, et indique que le transport collectif, en particulier le réseau du métro, est plus qu'essentiel pour le développement économique de la Ville de Montréal. Il souhaite aussi que le gouvernement québécois et le gouvernement canadien investissent davantage en ce qui a trait au transport collectif.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle et cède la parole respectivement à la conseillère Christine Black et aux conseillers Sylvain Ouellet et Éric Alan Caldwell.

Mme Black réitère à son tour l'importance du financement du maintien des actifs en transport collectif de la part des gouvernements provincial et fédéral. Mme Black demande plus de transparence de la part de la STM afin de mieux informer la population, et insiste sur l'importance d'une saine gestion des deniers publics.

M. Ouellet, quant à lui, souligne que les trois stations de métro qui ont fermé d'urgence se trouvent dans son district, et remercie les personnes impliquées pour la réouverture rapide de deux des trois stations. Il fait référence également à la priorité que l'on devrait accorder au maintien des actifs, en citant, entre autres, le remplacement des voitures de métro MR-73; il constate que, malheureusement, à ce jour, les gouvernements supérieurs n'y ont pas donné suite.

M. Caldwell prend la parole en précisant que le réseau du métro constitue un ouvrage de génie civil en béton qui date des années 1960, et qu'à l'instar de ce type d'ouvrages de génie civil de cette époque, comme le tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine ou l'autoroute Métropolitaine, le métro nécessite un deuxième cycle de vie. M. Caldwell insiste sur le fait que le métro doit être considéré comme une priorité collective, tout comme le réseau routier l'est présentement, et à ce titre, 560 millions de dollars doivent être investis à chaque année. Il conclut sur l'importance d'un financement adéquat au maintien d'actifs du transport collectif, autant pour les besoins environnementaux que pour léguer un réseau du métro en bon état aux générations futures.

La présidente du conseil remercie les membres du conseil pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 15 h 03, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 15 h 03,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 03, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 21, le conseil reprend ses travaux sur les points réunis 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

CM24 1064

Accorder un contrat à Distribution Maranda inc., pour la fourniture et l'aménagement de boîtes sur des camions fournis par la Ville pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Dépense totale de 1 332 980,86 \$, taxes incluses (contrat : 1 159 113,79 \$ + contingences : 173 867,07 \$) - Appel d'offres public 24-20587 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Distribution Maranda inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'aménagement de boîtes sur des camions fournis par la Ville pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 159 113,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20587;
- 2- d'autoriser une dépense de 173 867,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Distribution Maranda inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247567028
80.01 (20.01)

CM24 1065

Accorder deux contrats à Distribution Maranda inc., pour la fourniture et l'installation d'aménagements à l'intérieur de fourgons utilitaires fournis par la Ville pour les activités du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Dépense totale de 336 919,98 \$, taxes incluses (contrat : 280 766,65 \$ + contingences : 56 153,33 \$) - Appel d'offres public 24-20604 (un seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Distribution Maranda inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour chacun des lots, les commandes pour la fourniture et l'installation d'aménagement à l'intérieur de fourgons utilitaires fournis par la Ville pour les activités du Service de police de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20604 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Distribution Maranda inc.	Lot 1 - Devis 227E24A11 Fourniture et aménagement pour fourgon allongé à essence fourni par la Ville - Métier reconstitutionniste	162 217,08 \$
Distribution Maranda inc.	Lot 2 - Devis 227F24A11 Fourniture et aménagement pour fourgon allongé à essence fourni par la Ville - Métier serrurier	118 549,57 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 56 153,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247567029
80.01 (20.02)

CM24 1066

Approuver le projet d'avenant modifiant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité intervenue entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'avenant modifiant l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal (CG24 0210), établissant les modalités et conditions d'octroi d'un premier versement de 5 M\$, pour la période se terminant le 31 octobre 2024.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248444001
80.01 (20.03)

CM24 1067

Autoriser une dépense additionnelle de 235 445,81 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsumt inc. et Aecom Tecsumt inc.), majorant ainsi les crédits pour ce dossier de 792 146,25 \$ à 1 027 592,06 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 235 445,81 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsumt inc. et Aecom Tecsumt inc.), majorant ainsi les crédits de 792 146,25 \$ à 1 027 592 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246684003
80.01 (20.04)

CM24 1068

Accorder un contrat de gré à gré à ICOR Technology inc. pour l'acquisition d'un robot de désamorçage d'engins explosifs pour le Groupe tactique d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 348 159 \$, taxes incluses - Avis d'intention 24-20626

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure un contrat de gré à gré avec Icor Technology inc. pour la fourniture d'un robot de désamorçage d'engins explosifs et les équipements connexes pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 348 159 \$, taxes incluses, à la suite de l'avis d'intention 24-20626;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247026002
80.01 (20.05)

À 15 h 32,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1069

Approuver l'entente entre la Ville de Kirkland et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement cyclable sur le chemin Sainte-Marie, de la rue de Saint-Tropez à l'Allée Montrose - Dépense totale de 340 000 \$, net de ristourne

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Kirkland et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la voie cyclable sur le chemin Sainte-Marie, de la rue de Saint-Tropez à l'allée Montrose;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 340 000 \$, net de ristourne;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248746001
80.01 (20.06)

CM24 1070

Approuver le projet d'Entente de développement culturel de Montréal 2024-2027 de 158 402 857 \$ entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'Entente de développement culturel de Montréal 2024-2027 de 158 402 907 \$ entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;
- 2- de mandater le Service de la culture pour coordonner la mise en œuvre de cette Entente.

Adopté à l'unanimité.

1248021003
80.01 (20.07)

CM24 1071

Accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC pour le service d'entretien des serveurs Exadata spécialisés en base de données, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 janvier 2026 pour une somme maximale de 116 918,24 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, fournisseur exclusif, pour le service d'entretien des serveurs Exadata spécialisés en base de données, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 janvier 2026, pour une somme maximale de 116 918,24 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249834001
80.01 (20.08)

CM24 1072

Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 738 015,33 \$, taxes incluses, pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc. (CG22 0495), majorant ainsi la somme totale du contrat de 2 518 891,12 \$ à 3 256 906,45 \$, taxes incluses

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 738 015,33 \$, taxes incluses, pour divers travaux de pompage ainsi que de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc. (CG22-0495), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 518 891,12 \$ à 3 256 906,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245472001
80.01 (20.09)

CM24 1073

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 501 781,20 \$, taxes incluses, pour la maintenance, le support ainsi que les licences d'utilisation du matériel installé ayant permis le rehaussement des systèmes de sécurisation CheckPoint Software Technologies LTD réseautique vers les plateformes de nouvelle génération, dans le cadre du contrat accordé à GoSecure inc. (CG21 0564), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 293 899,65 \$ à 2 795 680,85 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 501 781,20 \$, taxes incluses, pour la maintenance, le support ainsi que les licences d'utilisation du matériel installé ayant permis le rehaussement des systèmes sécurisation CheckPoint Software Technologies LTD réseautique vers les plateformes de nouvelle génération, dans le cadre du contrat accordé à Gosecure inc. (CG21 0564), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 293 899,65 \$ à 2 795 680,85 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245942003
80.01 (20.10)

À 15 h 42,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1074

Conclure une entente-cadre avec Vincent Ergonomie inc. pour des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 657 040,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20514 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Vincent Ergonomie inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 657 040,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20514;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Vincent Ergonomie inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1240440001
80.01 (20.11)

CM24 1075

Exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois à compter du 1^{er} février 2025 et autoriser une dépense additionnelle de 58 215,82 \$, taxes incluses, pour un service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR) de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mécanicaction inc. (CG21 0012), majorant ainsi le montant total du contrat de 215 218,35 \$ à 273 434,17 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} février 2025 et d'autoriser une dépense additionnelle de 52 923,47 \$, taxes incluses, pour un service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR) de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme Mécanicaction inc. (CG21 0012), majorant ainsi le montant total du contrat de 215 218,35 \$ à 268 141,82 \$ taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense de 5 292,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247157013
80.01 (20.12)

CM24 1076

Autoriser une contribution financière de 2 793 858,26 \$ à Un toit pour elles pour la construction d'un immeuble de 18 logements situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec / Approuver un projet de convention de contribution financière à cet effet / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de la convention de contribution pour et au nom de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une aide financière de 2 793 858,26 \$ à Un toit pour elles provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Un toit pour elles, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer la convention de contribution financière pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1244681004
80.01 (20.13)

CM24 1077

Accorder deux contrats à Distribution Maranda inc., pour l'aménagement de fourgons fournis par la Ville pour les activités du Service de l'eau pour l'équipe métier en analyse du réseau et soutien aux opérations (ARSO) du réseau d'aqueduc et de la Direction des réseaux d'eau (Inspection-DRE) - Dépense totale de 1 220 306,02 \$, taxes incluses (contrat : 1 016 921,68 \$ + contingences : 203 384,34 \$) - Appel d'offres public 24-20608 - (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Distribution Maranda inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, le contrat pour l'aménagement de fourgons fournis par la Ville pour les activités du Service de l'eau pour l'équipe métier en analyse du réseau et soutien aux opérations du réseau d'aqueduc et de la Direction des réseaux d'eau, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale de 1 016 921,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20608;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Distribution Maranda inc.	Lot 1 - Fourniture et installation d'aménagements préfabriqués pour fourgons métier dans des camions fournis par la ville de Montréal pour métier DRE-Inspection selon le devis 217G24A22	336 711,77 \$
Distribution Maranda inc.	Lot 2 - Fourniture et installation d'aménagement de fourgons métier par la Ville de Montréal pour métier ARSO - aqueduc selon le devis 227H24A22	680 209,92 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 203 384,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Distribution Maranda inc. pour le lot 2;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245593001
80.01 (20.14)

CM24 1078

Autoriser le transfert d'un montant de 90 000 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le remplacement de systèmes énergétiques : démantèlement d'équipements existants au mazout et installation de systèmes de chauffage électrique de la caserne 44, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG23 0109), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 1 525 948,20 \$ à 1 615 948,20 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 90 000 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes vers les dépenses contingentes, pour le remplacement de systèmes énergétiques : démantèlement d'équipements existants au mazout et installation de systèmes de chauffage électrique de la caserne 44, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG23 0109), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 1 525 948,20 \$ à 1 615 948,20 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248183001
80.01 (20.15)

À 15 h 43,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1079

Exercer la première option de prolongation du contrat de services professionnels avec Desjardins Assurances pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élu-es municipaux, au personnel et aux retraité-es de la Ville de Montréal, à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels pour la période de renouvellement du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de la première prolongation, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026, du contrat de services professionnels avec Desjardins Assurances, pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élu-es municipaux, au personnel, aux retraitées et retraités de la Ville de Montréal, à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels (CG18 0681), sans coûts additionnels, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16915 et selon les termes et conditions stipulés au contrat.

Adopté à l'unanimité.

1248242001
80.01 (20.16)

CM24 1080

Autoriser une dépense additionnelle de 1 149 750 \$, taxes incluses, à titre de dépenses contingentes pour exécuter les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia, dans le cadre du contrat accordé à Englobe Corp. (CG22 0273), provenant en partie du transfert d'un montant de 421 164 \$, taxes incluses, du contrat de base aux dépenses contingentes du contrat, majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 16 695 803,99 \$ à 17 424 389,99 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 149 750 \$, taxes incluses, à titre de dépenses contingentes, pour exécuter les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia, dans le cadre du contrat accordé à Englobe Corp. (CG22 0273), provenant en partie du transfert d'un montant de 421 164 \$, taxes incluses, du contrat de base aux dépenses contingentes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 16 695 803,99 \$ à 17 424 389,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245651002
80.01 (20.17)

CM24 1081

Autoriser une dépense additionnelle de 288 417,45 \$, taxes incluses, à titre d'incidences, pour couvrir les coûts additionnels liés aux activités de surveillance environnementale des travaux de réhabilitation environnementale des terrains 12 (lot 3 926 169) et 13 (lot 3 156 707), dans le cadre du contrat accordé à Loïselle inc. (CG24 0131), majorant ainsi la dépense maximale des incidences de 477 792,30 \$ à 766 209,75 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 288 417,45 \$, taxes incluses, à titre d'incidences, pour couvrir les coûts additionnels liés aux activités de surveillance environnementale des travaux de réhabilitation environnementale des terrains 12 et 13 situés dans la région Est de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Loïselle inc. (CG 24 0131), majorant ainsi le montant total des incidences de 477 792,30 \$ à 766 209,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249861008
80.01 (20.18)

CM24 1082

Accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection de la salle de tir du Centre Opérationnel Nord du Service de police de la Ville de Montréal et autres travaux connexes - Dépense totale de 17 413 193,69 \$, taxes incluses (contrat : 13 246 269,75 \$ + contingences : 2 649 253,94 \$ + incidences : 1 517 670 \$) - Appel d'offres public IMM-15933 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la salle de tir du Centre Opérationnel Nord-SPVM et autres travaux connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 246 269,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15933;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 649 253,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 517 670 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245651001
80.01 (20.19)

CM24 1083

Accorder un contrat de gré à gré au Vitra Design Museum pour l'exposition itinérante « Transforme ! Concevoir l'avenir de l'énergie » présentée à la Biosphère de mai 2025 à septembre 2026 - Dépense totale de 468 165 euros (environ 698 876 \$), taxes incluses (contrat : 407 100 euros (environ 607 719 \$) + contingences : 61 065 euros (environ 91 157 \$))

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vitra Design Museum pour la location, l'obtention des droits de diffusion, la mise en plan, la fabrication des caisses de transport, le transport et sa coordination et la supervision technique de l'installation et du démontage pour l'exposition itinérante « Transforme ! Concevoir l'avenir de l'énergie », présentée à la Biosphère de mai 2025 à septembre 2026, pour une somme maximale de 407 100 euros (environ 607 719 \$), taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense de 61 065 euros (environ 91 157 \$), taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249433004
80.01 (20.20)

À 15 h 56,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1084

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 707 162,89 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, fournisseur exclusif, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 707 162,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249633006
80.01 (20.21)

CM24 1085

Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour la migration vers le SaaS et le renouvellement du contrat du support et entretien du logiciel SIGMA-RH, pour la période du 3 février 2025 au 2 février 2030, pour une somme maximale de 2 754 755,01 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour la migration vers le SaaS et le renouvellement du contrat du support et entretien du logiciel SIGMA-RH, pour la période du 3 février 2025 au 2 février 2030, pour une somme maximale de 2 754 755,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions institutionnelles, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247684005
80.01 (20.22)

CM24 1086

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 135 000 \$ à Antenne Créative pour la tenue de l'événement HUB Montréal du 21 au 23 octobre 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 135 000 \$ à Antenne Créative pour la tenue de l'événement HUB Montréal du 21 au 23 octobre 2024;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248180002
80.01 (20.23)

CM24 1087

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable pour la réalisation d'activités liées au transport rémunéré de personnes par automobile

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable pour la réalisation d'activités liées au transport rémunéré de personnes par automobile.

Adopté à l'unanimité.

1245548002
80.01 (20.24)

CM24 1088

Approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville de Montréal cède à l'Agence de mobilité durable des biens et marques pour la réalisation d'activités liées au transport rémunéré de personnes par automobile

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte de cession par lequel la Ville de Montréal cède à l'Agence de mobilité durable, sans considération monétaire, des biens et marques pour la réalisation d'activités liées au transport rémunéré de personnes par automobile.

Adopté à l'unanimité.

1245548003
80.01 (20.25)

À 16 h 06,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1089

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bau-Québec Itée pour l'aménagement du secteur Boisé Ouest au parc Frédéric-Back situé dans le Complexe environnemental de Saint-Michel - Dépense totale de 15 822 391,18 \$, taxes incluses (contrat : 12 265 419,52 \$ + contingences : 1 839 812,93 \$ + variation de quantités : 1 226 541,95 \$ + incidences : 490 616,78 \$) - Appel d'offres public 23-6112 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Bau-Québec Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement du secteur Boisé Ouest au parc Frédéric-Back, situé dans le Complexe environnemental de Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 265 419,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6112;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 839 812,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 226 541,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 490 616,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Bau-Québec Itée;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1090**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour les travaux de démolition et construction du site principal des centres d'appels 9-1-1 - Dépense totale de 56 008 299,43 \$, taxes incluses (contrat : 47 870 341,39 \$ + contingences : 5 744 440,97 \$ + incidences : 2 393 517,07 \$) - Appel d'offres public IMM-15922 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de démolition et construction du site principal des centres d'appels 9-1-1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 47 870 341,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15922;
- 3- d'autoriser une dépense de 5 744 440,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 393 517,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249395001
80.01 (20.27)

CM24 1091**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, ainsi qu'à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 24 ou 26 mois selon l'entente, avec la possibilité d'une prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 18 331 903,81 \$, taxes incluses (contrats : 15 940 785,92 \$ + variation des quantités : 2 391 117,89 \$) - Appel d'offres public 24-20603 (9 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires, ces derniers ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots 2, 5, 6 et 10, ainsi qu'avec les plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots 1, 3, 4, 7 et 9, d'une durée de 24 mois pour tous les lots excepté le lot 10 (durée de 26 mois pour le lot 10), lesquelles s'engagent à fournir et livrer à la Ville, sur demande, des produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval et l'usine d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte du Service de l'eau, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20603 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Lots	Montant, taxes incluses	Nombre de soumissionnaires par lot
Kemira Water Solutions Canada inc.	Lot 1: Mélange de sulfate ferrique et de sulfate d'aluminium	1 880 600,09 \$	2
Kemira Water Solutions Canada inc.	Lot 2: Aluminate de sodium	627 763,50 \$	1
Kemira Water Solutions Canada inc.	Lot 3: Sulfate d'aluminium acidifié 5%	503 866,44 \$	2
Brenntag Canada inc.	Lot 4: Charbon actif en poudre	543 601,80 \$	2
Kemira Water Solutions Canada inc.	Lot 5: Mélange de polyDADMAC et de chlorhydrate d'aluminium et polyDADMAC séparé	4 924 609,20 \$	1
Sel Windsor Itée	Lot 6: Chlorure de sodium (Sel NSF)	2 869 010,27 \$	1
Univar Solutions Canada Itée	Lot 7: Silicate de sodium	627 818,69 \$	2
Brenntag Canada inc.	Lot 9: Hypochlorite de sodium 10,8 % à 12 %	2 979 462,15 \$	3
Graymont (QC) inc.	Lot 10: Chaux	984 053,78 \$	1

- 3- d'autoriser une dépense de 2 391 117,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités (lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10);
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des adjudicataires Kemira Water Solutions Canada inc., Sel Windsor Itée, Univar Solutions Canada Itée, Graymont (QC) inc. et Brenntag Canada inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, à même le budget du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1092**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour le lot 6 : travaux de construction de mécanique du bâtiment et de procédé, de tuyauterie, d'électricité, de télécom et d'automatisation pour le bâtiment 715 du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 96 406 401,67 \$, taxes incluses (contrat : 91 268 120,64 \$ + contingences : 4 563 406,03 \$ + incidences : 574 875 \$) - Appel d'offres public DP22031-189807-C-2 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux du « LOT 6 : Travaux de construction de mécanique du bâtiment et de procédé, de tuyauterie, d'électricité, de télécom et d'automatisation pour le bâtiment 715 du projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 91 268 120,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP22031-189807-C-2;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 563 406,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 574 875 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1241219001
80.01 (20.29)

CM24 1093**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente-cadre avec AtkinsRéalis Canada inc. pour des services professionnels d'études géotechniques pour les services centraux, pour une durée de 36 mois ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire, selon la première des deux éventualités, avec une option d'une prolongation de 12 mois - Dépense estimée de 2 628 187,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20481 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle AtkinsRéalis Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final pour le lot 2 en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études géotechniques pour les services centraux, pour une somme maximale de 2 628 187,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20481, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 23 octobre 2027, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible une fois;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de AtkinsRéalis Canada inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour un maximum d'une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées du contrat n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247231063
80.01 (20.30)

À 16 h 40,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.34) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1094

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet de promesse bilatérale de vente par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir d'Hypertec Immobilier inc. un ensemble de terrains vacants d'une superficie totale de 109 923,2 mètres carrés, situés dans le Technoparc dans l'arrondissement de Saint-Laurent, constitués des lots 2 597 315, 4 916 789, 2 455 247, 3 178 143, 2 482 893, 2 482 889, 2 482 891 et 2 482 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'agrandissement du parc-nature des Sources, moyennant le prix de 30 600 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de promesse bilatérale de vente par laquelle la Ville s'engage à acquérir d'Hypertec Immobilier inc. un ensemble de terrains vacants d'une superficie totale de 109 923,2 mètres carrés, situés dans le Technoparc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, connus et désignés comme étant les lots 2 597 315, 4 916 789, 2 455 247, 3 178 143, 2 482 893, 2 482 889, 2 482 891 et 2 482 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'agrandissement du parc-nature des Sources, moyennant le prix de 30 600 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente entre Hypertec Immobilier inc. et la Ville portant sur les lots 2 597 315, 4 916 789, 2 455 247, 3 178 143, 2 482 893, 2 482 889, 2 482 891 et 2 482 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en autant que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet de promesse bilatérale susmentionné;
- 4- de verser les lots 2 597 315, 4 916 789, 2 455 247, 3 178 143, 2 482 893, 2 482 889, 2 482 891 et 2 482 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au domaine public;
- 5- d'émettre le paiement requis pour l'acquisition du lot 6 386 715 du cadastre du Québec au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis désigné par Hypertec Immobilier inc.;
- 6- d'autoriser la signature d'une convention d'entiercement à intervenir entre la Ville, Hypertec Immobilier inc. et le notaire désigné par ce dernier, pour gérer la détention et libération du prix de vente, conformément aux termes de la promesse portant sur le lot 6 386 715 du cadastre du Québec et de la promesse portant sur les lots 2 597 315, 4 916 789, 2 455 247, 3 178 143, 2 482 893, 2 482 889, 2 482 891 et 2 482 895 du cadastre du Québec, en autant que cette convention soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, aux projets de promesse bilatérale susmentionnés;
- 7- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249652007
80.01 (20.31)

CM24 1095

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Demix Construction - une division de groupe CRH Canada inc. (groupe A1 : 6 409 293,15 \$ et groupe A2 : 2 101 394,06 \$), Construction DJL inc. (groupe A1 : 1 739 731,28 \$ et groupe A2 : 1 207 693,09 \$) et Construction & Pavage Portneuf inc. (groupe A1 : 586 396,37 \$) pour la fourniture et livraison sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour une durée de trente-six mois, sans option de prolongation - Montant total estimé des ententes-cadres : 13 851 184,14 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 12 044 507,95 \$ + variation des quantités : 1 806 676,19 \$) - Appel d'offres public 24-20482 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des enrobés bitumineux à chaud pour les années 2024 à 2027, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20482 et au tableau des prix reçus;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Demix Construction – Une division de groupe CRH Canada inc.	Groupe A1 (saison estivale)	6 409 293,15 \$
Construction DJL inc.,	Groupe A1 (saison estivale)	1 739 731,28 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	Groupe A1 (saison estivale)	586 396,37 \$
Demix Construction – Une division de groupe CRH Canada inc.	Groupe A2 (saison hivernale)	2 101 394,06 \$
Construction DJL inc.	Groupe A2 (saison hivernale)	1 207 693,09 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 806 676,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction – Une division de groupe CRH Canada inc., Construction DJL inc. et Construction et Pavage Portneuf inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et de la ville liée participante, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245437002
80.01 (20.32)

CM24 1096

Autoriser une dépense additionnelle de 641 953,19 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels dans le cadre du contrat accordé à Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc. (CG23 0730) pour le projet du site permanent principal des centres d'appels 9-1-1, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 925 878,86 \$ à 4 567 832,05 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 641 953,19 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant le chantier pour le centre d'urgence du 9-1-1, premier site permanent, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Archipel Architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc. (CG23 0730), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 925 878,86 \$ à 4 567 892,05 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1240805003
80.01 (20.33)

CM24 1097

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Solidarité du Sud-Ouest (Montréal) pour la propriété sise au 660, rue De Courcelle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 4 140 596 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 34 ans, soit du 25 octobre 2035 jusqu'au 24 octobre 2069, dont la rente annuelle sera de 4 200 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 4 510 000 \$ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Solidarité Sud-Ouest (Montréal) pour la propriété sise au 660, rue De Courcelle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connue et désignée comme étant le lot 4 140 596 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 265,3 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 34 ans, soit à partir du 25 octobre 2035 jusqu'au 24 octobre 2069, dont la rente annuelle sera de 4 200 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 4 510 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose conditionnellement à la confirmation écrite de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) à l'effet qu'elle consent à la Coopérative d'habitation Solidarité Sud-Ouest (Montréal) un prêt hypothécaire dont la période de l'amortissement est d'au plus 40 ans, tel qu'inscrit au projet d'acte, et que l'acte de modification de l'emphytéose final soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219220005
80.01 (20.34)

À 17 h 06,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1098

Approuver la programmation finale des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2024) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 et finale ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des années du programme;
- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 et finale ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249569005
80.01 (30.01)

CM24 1099

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

La conseillère Catherine Clément-Talbot déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (119 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249641003
80.01 (30.02)

CM24 1100

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Côte-Saint-Luc, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Côte-Saint-Luc (45 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249641004
80.01 (30.03)

CM24 1101

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits entre 1940 et 1975 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits entre 1940 et 1975 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent (83 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249641002
80.01 (30.04)

CM24 1102

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Anjou, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Anjou (3 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245449001
80.01 (30.05)

À 17 h 21,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1103

Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$, en 2024, dans le cadre d'un appariement budgétaire établi avec le Conseil des arts de Montréal / Autoriser un virement budgétaire de 150 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le budget des chapitres corporatifs pour le Conseil des arts en 2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder une contribution financière de 150 000 \$ en 2024, dans le cadre d'un appariement budgétaire établi avec le Conseil des arts de Montréal;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 150 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération, vers le budget des chapitres corporatifs pour le Conseil des arts en 2024;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248021008
80.01 (30.06)

CM24 1104

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (159 297 155,68 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1246394004
80.01 (30.07)

CM24 1105

Adopter une résolution appuyant la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans la démarche de reconnaissance en vue de l'obtention d'un statut de Paysage Humanisé pour les collines Montérégiennes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution appuyant la Communauté métropolitaine de Montréal dans la démarche de reconnaissance en vue de l'obtention d'un statut de Paysage Humanisé pour les collines Montérégiennes :

- de prendre part aux travaux d'un comité de travail chargé de réviser le projet de demande de reconnaissance de la CMM pour la colline du mont Royal, notamment en vue d'obtenir la clarification des ministères sur l'application du double statut;
- de collaborer avec les instances de concertation requises pour favoriser la cohérence de la démarche.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1246689003
80.01 (30.08)

À 17 h 23, le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle les points 80.01 (30.09) et 30.10 comme convenu en début d'assemblée.

CM24 1106

Déléguer au conseil municipal, pour une période de deux ans, la mise en œuvre de certaines obligations qui incombent à la Ville de Montréal en vertu de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) dans le cadre de l'exercice des compétences d'agglomération, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les responsabilités en matière linguistique pour une période de deux ans quant à la mise en œuvre des obligations suivantes qui incombent à la Ville de Montréal en vertu de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) dans le cadre de l'exercice des compétences d'agglomération :

- se doter d'objectifs d'exemplarité et mettre en place des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de ces objectifs;
- prendre une directive précisant la nature des situations dans lesquelles la Ville de Montréal entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent la Charte;
- adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations auxquelles la Ville de Montréal est tenue en vertu de la Charte et transmettre annuellement un rapport sur l'application de cette procédure.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245683003
80.01 (30.09)

CM24 1107

Déclarer le conseil de ville compétent, pour une période de deux ans, quant à la mise en œuvre de certaines obligations qui incombent à la Ville en vertu de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11), conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1625;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), le conseil de ville compétent, pour une période de deux ans quant à la mise en œuvre des obligations suivantes qui incombent à la Ville en vertu de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) :

- se doter d'objectifs d'exemplarité et mettre en place des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de ces objectifs;
- prendre une directive précisant la nature des situations dans lesquelles la Ville entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent la Charte;
- adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations auxquelles la Ville est tenue en vertu de la Charte et transmettre annuellement un rapport sur l'application de cette procédure.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1245683002

À 17 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h, et invite les membres du conseil à rencontrer les participantes de Cité Elles, pour un moment d'échanges et de formation en vue de leur participation à la simulation d'un conseil municipal.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 octobre 2024
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 octobre 2024 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville (**par téléconférence**), M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Josefina Blanco, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Dominique Ollivier

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Agent de recherche

1 - Période de questions du public

À 19 h 02, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1
Question de :
M. Martin Dion

Pourquoi l'Administration ne met pas en place l'accessibilité universelle sur toutes les terrasses? / Y a-t-il un plan d'action en cours pour assurer l'accessibilité universelle partout à Montréal? Le cas échéant, quels sont les délais et quelles sont les mesures associées?

Réponse de :
Mme Valérie Plante
(Mme Alia Hassan-Cournol)

2 <u>Question de :</u> M. Sylvain Plourde <u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Comment est-ce que l'accessibilité universelle peut devenir une priorité, et ce, partout à Montréal? / Suggère que l'Administration s'inspire des meilleures pratiques de d'autres villes
<hr/>	
3 <u>Question de :</u> Mme Sara Ahmad <u>Réponse de :</u> Mme Alia Hassan-Cournol	Questionne la fabrication d'armes à Montréal dans le conflit opposant le Hamas et Israël et souhaite que les bombardements cessent à Gaza / Commentaires et reformule sa question
<hr/>	
4 <u>Question de :</u> M. Ludovic Peronet <u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante et M. Robert Beaudry	Est-ce que l'Administration travaille sur de nouveaux règlements en matière de sécurité incendie qui seront adaptés à la situation des bâtiments patrimoniaux du Vieux-Montréal? / Est-ce que nous aurons de l'accompagnement dans notre demande de moratoire afin de prendre un pas de recul dans la prévention des incendies sur ces types de bâtiments?
<hr/>	
5 <u>Question de :</u> M. Jean Duval <u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante (Mme Gracia Kasoki Katahwa)	Qu'est-ce que l'Administration va faire dans les centres communautaires à Montréal concernant la propagande islamiste? / Est-ce que l'Administration va enquêter sur les centres communautaires?
<hr/>	
6 <u>Question de :</u> Mme Carolyn Pinto <u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante et M. Robert Beaudry	S'il y a des nouveaux inspecteurs, pourquoi ne pas commencer avec les immeubles du Vieux-Montréal où il y a des problèmes notamment en matière de location à court terme et de prévention des incendies? / Est-ce qu'il y aura des changements dès maintenant sur ces enjeux?
<hr/>	
7 <u>Question de :</u> Mme Dominique Boulanger <u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic	Quelles sont les preuves qui justifient la saisie de ses chiens? / Expose la situation de son chien Salvador et souhaite des explications
<hr/>	
8 <u>Question de :</u> Mme Marie-Claire Chaume <u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce que l'ancien terrain de Solotech sera réservé pour le logement social? / Est-ce que nous pouvons avoir un lien direct avec l' élu responsable de ce dossier?

<p>9</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Luigi Tavernese</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Maja Vodanovi</p>	<p>Est-ce que le collecteur Langelier est une priorité pour le Service de l'eau de la Ville? / Dans l'attente, quelles sont les actions à mettre de l'avant pour la protection de notre maison?</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. René Bouchard</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. Benoit Dorais</p>	<p>Est-ce que vous serez favorable à la demande de notre coop d'habitation Cœur Angus? / À quel moment pourrions-nous avoir une réponse?</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Ronald Fitzsimmons</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)</p>	<p>Souhaite un allègement de ses taxes municipales en raison du chantier du prolongement de la ligne bleue qui durera six ans / Réitère sa question et de mesures concrètes pour rendre fluide la circulation et réduire la pollution</p> <p>DÉPÔT DE PÉTITION</p>
<p>12</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Jean-Claude Laporte</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante et M. François Limoges</p>	<p>Présente un intérêt pour le terrain situé au 3737, rue Sherbrooke Est, et souhaite que l'argent public demeure dans le domaine public / Souhaite que les choses aillent dans le sens de la discussion actuelle et expose les différences entre les logements hors marché et le logement social</p> <p>DÉPÔT DE PÉTITION</p>
<p>13</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Steven Laperrière</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol et M. Luc Rabouin)</p>	<p>Quels sont les obstacles actuels qui empêchent un maximum d'inspections en matière d'accessibilité universelle dans l'aménagement des terrasses? / Pourquoi les arrondissements ne font pas les inspections concernant l'accessibilité universelle en terrasse?</p>
<p>À 20 h 02, la présidente du conseil fait la lecture de 13 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.</p>	
<p><i>Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.</i></p>	
<p>1</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Jack Klejka</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Sophie Mauzerolle</p>	<p>Quand et combien de places de stationnement du secteur 02 seront-elles ajoutées dans le vieux port, dans le périmètre St-Jacques/St-Laurent/Commune/St-Sulpice ? Au cours des six derniers mois, nous avons fait des demandes en raison de l'importante activité de construction et aucune mesure réelle n'a été prise pour augmenter la disponibilité. Le stationnement sera-t-il gratuit dans les parcs de stationnement du quai King Edward ?</p>

2

Question de :

James Encalada

Réponse de :

M. Alain Vaillancourt

Hello, my car was stolen in Montreal on Rue Hall, on July 19-20, 2024, I would like to request a copy of my police report. I need this report for my insurance.

I have submitted my request on the SPVM website but have not received any response in over 10 weeks! Your response can be sent to my contact information below.

Officer: [REDACTED]

Officer: [REDACTED]

Where is my police report? Why is it taking so long??

Please let me know if there is anything else you need from me. Thank you.

Bonjour, ma voiture a été volée à Montréal sur la rue Hall, les 19-20 juillet 2024, j'aimerais demander une copie de mon rapport de police. J'ai besoin de ce rapport pour mon assurance.

J'ai soumis ma demande sur le site du SPVM mais je n'ai reçu aucune réponse depuis plus de deux mois ! Votre réponse peut être envoyée à mes coordonnées ci-dessous.

Directeur : [REDACTED]

Officier : [REDACTED]

S'il vous plaît laissez-moi savoir si vous avez besoin d'autre chose de ma part. Merci.

3

Question de :

Josée Desmeules

Réponse de :

M. Alain Vaillancourt

Il y a un mois un conteneur réfrigéré contenant 15 000 kg de batteries au lithium a pris feu vers 14h20 dans le Port de Montréal. Ce n'est que 3h30 plus tard qu'un avis de confinement a été diffusé sur les réseaux sociaux.

Les communications ont été défailtantes. Le caractère "inédit" de l'évènement n'est en aucun point une justification suffisante pour expliquer l'ampleur de ce cafouillage.

Le Port de Montréal en réponse à mes questions affirme que la diffusion des informations, donc de l'avis de confinement sur le territoire touché par la fumée de l'incendie "...était également sous l'autorité du Service des incendies de Montréal, de la Sécurité publique de la Ville de Montréal et du Service Police de la Ville de Montréal".

Est-ce que tous les pompiers de la Ville de Montréal ont reçu une formation sur la maîtrise des incendies de lithium ?

Est-ce qu'une enquête est en cours et qui la mène ?

Quand le rapport doit-il être rendu public ?

4

Question de :

Pierre Mesmer Lucien

Réponse de :

M. Doug Hurley

Monsieur/Madame le/la Conseiller(ère) Municipal(e),

Je me permets de vous écrire pour exprimer mon mécontentement face à la situation critique rencontrée ce matin à L'Île-Bizard, où ma fille est arrivée en retard à l'école. Les routes étaient totalement bloquées en raison de l'évènement de la Coupe des Présidents.

Il est inadmissible que de tels événements perturbent autant la circulation locale sans qu'une communication préalable adéquate ne soit mise en place pour permettre aux citoyens de s'organiser. Ce manque d'anticipation a provoqué des désagréments considérables, notamment pour les familles avec des enfants qui doivent se rendre à l'école. Ce matin, nous avons passé un temps démesuré dans les embouteillages, ce qui a causé un retard significatif pour ma fille.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre en compte ces désagréments afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir. Il serait pertinent d'envisager une meilleure gestion de la circulation et des alternatives pour permettre aux résidents de vaquer à leurs obligations quotidiennes lors de ces événements.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette situation et reste disponible pour discuter de solutions éventuelles afin d'améliorer la qualité de vie de notre quartier.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame le/la Conseiller(ère) Municipal(e), l'expression de mes salutations distinguées.

5

Question de :

Joseph Pugliese

Réponse de :

Mme Nancy Blanchet

—

This paragraph is for the exclusive attention and perusal of President Martine Musau Muele.

Without Prejudice,
President Musau Muele,

We thank you in advance for reading and considering our very crucial, important, and legitimate request outlined in this intervention. In light of current events surrounding this request, this is our follow-up in Ville de Montreal case number 24281909. In the spirit of fully transparent and censorship-free politics in Montreal, we must politely and respectfully request you please read this intervention to the public “as is” and without any selective omissions or character limits. This includes, but is not limited to, the actual case numbers, which are legitimate case numbers provided to us by Ville de Montréal.

Politely and Respectfully,
Thank you.

—

Without Prejudice

Mayor Blanchet,

Thank you for your response to our recent request made at the September 16, 2024 Montreal City Council meeting. We are referring to our request regarding the potential for a public consultation in Ville de Montreal case number 24168606.

We are writing to you today following what appears to have been certain irregularities within the “correction” and “clarification” you publicly made pertaining to our September 16, 2024 request in case number 24168606.

Mayor Blanchet, in your September 16, 2024 response to our request, you publicly provided this following “correction” at the Montreal City Council meeting:

“Je dois corriger un élément que vous mentionné. Personne n’a le droit de mettre la neige sur le trottoir. Cependant, pour pouvoir intervenir, on doit voir et prendre sur le fait le citoyen, le contracteur ou le déneigeur privé qui le fait.”

For the record, we stated the following within our September 16, 2024 request,

“We are referring to the status quo practice in LaSalle whereas during the winter months, property owners and snow removal contractors APPEAR to be permitted to dump their property snow on our sidewalks and public streets, and as far as the eyes can see”

Mayor Blanchet, with all due respect, we ask that you please pay close attention to the word “appear”. Semantics are everything.

In our September 16, 2024 request, we clearly stated, “property owners and snow removal contractors APPEAR to be permitted to dump their snow onto our sidewalks and public streets.”

At no point did we state or claim it is legally permitted to dump snow on public sidewalks in LaSalle. Considering this, we firmly believe your public correction was unwarranted and erroneous.

Furthermore, in your September 16, 2024 reply, you also stated the following “clarification” to us:

“On vous a aussi CLAIREMENT expliqué que LaSalle a un cadre bâti particulier qui fait que plusieurs citoyens n’ont pas de place ou simplement pas de cour avant, ou des cours avant minuscules. Donc, il est vrai qu’on donne, on laisse les gens le temps de vider leur entrée avant de passer pour le chargement.”

Mayor Blanchet, with all due respect, when did you, your team, or our LaSalle Borough Council offer us this “CLEAR” explanation you refer to in your response?

May you please provide the exact wording of this “clear explanation” you communicated to us, including the date it was brought to our attention?

At DEMOCRATIQUE.CA INC., we firmly believe there may have possibly been a misunderstanding on your part regarding certain statements we made within our September 16, 2024 request at the Montreal City Council meeting.

Consequently, and for this reason, we politely and respectfully request you please take this moment to officially and publicly retract your “correction”.

Mayor Blanchet, we thank you in advance for your public retraction, for the clarification, and for your continued service in our community. In conclusion, we positively look forward to our continued intervention in case number 24168606, case number 2024-3460, and other exclusive cases we are presently engaged in.

Politely and respectfully
DEMOCRATIQUE.CA INC

<p>6</p> <p><u>Question de :</u> Estelle Grandbois-Bernard</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)</p>	<p>La semaine dernière débutait la consultation publique portant sur le site de Ray-Mont Logistiques dans MHM portant sur "l'optimisation" du projet proposé par l'entreprise dans le cadre de sa demande d'article 89. Or, dans l'entente intervenue la Ville de Montréal et RML mettant fin à sa poursuite de 373M\$, il est stipulé que "La présente transaction est conditionnelle à l'adoption par le Conseil municipal de la Ville d'un Règlement 89 avant le 30 avril 2025". Il est difficile de ne pas comprendre que peu importe les considérations exprimées lors de la consultation, le Conseil est déjà engagé à accepter l'article 89, sous menace d'être poursuivi à nouveau pour 373M\$. De quoi nourrir le cynisme et le désengagement envers nos institutions démocratiques. Madame, comptez-vous avoir le courage de suivre les recommandations de l'OCPM si celles-ci vont dans le sens de refuser les dérogations demandées par l'entreprise ?</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u> Jason Bixby</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle</p>	<p>I am wondering how to submit a suggestion for a new bike lane, and what to do from here. Specifically, considering the changing nature of the Rue Hochelaga (becoming an increasingly residential street, particularly east of Pie IX), I would like to see the allocation of a bike lane, to reduce heavy traffic in this area, and to increase overall appeal of a rapidly developing neighborhood.</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u> Pierre Archambault</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle</p>	<p>Le petit ilot au sud est de Bates/Wilderton est en réaménagement et ce qui semble être des fondations pour un nouveau feu de circulation dans le milieu de Canora, vers Jean-Talon, ont été creusés. Nous avons reçu un avis de travaux de l'arrondissement, mais aucune explication sur le plan. Nous aimerions savoir ce qui se passe et quelles sont les prochaines étapes du REM. Nos préoccupations concernant le trafic et le bruit ont-elles été prises en compte?</p>
<p>9</p> <p><u>Question de :</u> Melissa Laflamme</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Caroline Bourgeois</p>	<p>Bonjour, Je porte plainte au niveau de la circulation (Numéro de plainte à la ville= 24268006). La ville a pris la population en otage, ça nous a pris 1h15 sortir de l'île et le tournois n'est même pas débuté. Je n'ose même pas imaginer ce que sera le retour à la maison ce soir. Les services de communication n'ont pas été fait et aussi on ne nous a jamais consulté pour savoir si les habitants de l'île voulaient vivre de tels inconvéniens quant à la venue du dit tournois. Je désire avoir le droit de m'exprimer sur la venue ou non du tournois dans les années qui suivent et aussi il faut remédier immédiatement à la situation immédiatement au niveau de la circulation, ce n'est pas normal le temps d'attente et le tournois n'est même pas encore officiellement débuté. Merci de nous aider à trouver une solution rapidement, Mélissa</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u> Norman Sabin</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle</p>	<p>Good day, I often drive on Cote St Luc Road in NDG. The busy stretch between Wilson, Marcil, and Girouard is particularly problematic, especially eastbound. The traffic lights are synchronized green-green-green but the flow is dysfunctional and dangerous. Starting at Wilson, only the lead cars doing 50-60 kph can make the green at Marcil. Same story from Marcil to Girouard. Many drivers therefore speed trying to make the green lights ahead, and are baited to run late yellows and early reds. And, because they miss the green, they have to idle at the red. Obviously, this is not safe for drivers, pedestrians, or cyclists. Sooner or later, a driver will run a red and cause a serious accident, or fatality. And, from an environmental perspective, thousands of cars idling at red lights every day is not good. Can you ask your traffic engineers to revisit CSL Rd? Wilson to Marcil to Girouard is now a dangerous dysfunctional racetrack. We must be proactive and fix it. Thanks.</p>

<p>11</p> <p><u>Question de :</u> Robert Lesage</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Alain Vaillancourt</p>	<p>Pour le budget de 2024, la Ville a dédié un montant de 821 millions \$ au SPVM. Le 17 octobre 2024, le président de la Fraternité, Yves Francœur exigeait à travers les médias que la Ville donne plus de moyens financiers afin que les policiers puissent faire leur travail. Cependant, vous comprendrez qu'en tant que citoyen de Montréal et payeur de taxes, je trouve que 821 millions est un montant très important et je me questionne sur la pertinence de ce genre de demande de la part du président de la fraternité, alors qu'on pourrait investir encore plus en prévention à la place. Ne serait-il pas possible de demander un audit ou exiger une révision des dépenses au SPVM afin de s'assurer que notre argent est utilisé de façon adéquate? J'ose espérer que cette organisation n'est pas protégée de ce genre de processus. Si on l'exige de la part de la STM, il est très légitime de le faire pour le SPVM. Merci beaucoup et bonne soirée!</p>
<p>12</p> <p><u>Question de :</u> Marie-Thérèse Hélène Pitre</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Ericka Alneus</p>	<p>Bonsoir Madame la Mairesse, savez vous si le bout de la rue Wellington entre Régina et Hickson est présentement, ou pourrait, se qualifier comme un quartier historique de la ville de Montréal étant donné qu'il date du début des années 1900? Merci, bonne séance.</p>
<p>13</p> <p><u>Question de :</u> Ali Muhsin</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle</p>	<p>Bonjour, J habite dans l'immeuble 551 rue de La Montagne à Montréal et je constate qu'il y a beaucoup de voiture de luxe qui roulent à toute vitesse devant mon entrée. Ceci arrive très fréquemment, presque à chaque jour. Ma femme et moi avons beaucoup d'inquiétudes pour notre enfant. Aussi, lorsque ces voitures roulent de manière dangereuse dans des zones limitées à 30km/h, elle font beaucoup de bruit et nous réveille la nuit. Est-il possible d'installer des dos d'anes ou des panneaux qui indique les vitesses? Merci,</p>

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 30. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 31, le conseil reprend ses travaux.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, appelle le point 15.01 comme convenu en début d'assemblée.

CM24 1108

Déclaration reconnaissant la troisième semaine du mois d'octobre comme la Semaine du Congo à Montréal

Attendu que Montréal compte une importante communauté de personnes originaires de la République démocratique du Congo;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais d'origine congolaise habitent en majorité dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et d'Ahuentsic-Cartierville;

Attendu que les membres de la communauté congolaise contribuent directement à la vitalité culturelle, économique, socio-politique et au rayonnement international de Montréal;

Attendu que la République démocratique du Congo est le pays avec le plus grand nombre de locuteurs francophones après la France;

Attendu que Montréal est la métropole francophone des Amériques;

Attendu que la Semaine du Congo est célébrée dans 55 pays depuis 2008, lors de la 3e semaine du mois d'octobre, afin de sensibiliser le monde à la situation en République démocratique du Congo et de plaider en faveur de la paix, de la justice et de la dignité humaine, en partenariat avec le peuple congolais;

Attendu que la Semaine du Congo est une semaine d'activités commémorant les millions de vies perdues dans les conflits qui sévissent en République démocratique du Congo, tout en célébrant l'énorme potentiel qui existe dans le pays;

Attendu que plusieurs partenaires communautaires congolais contribuent à la sensibilisation des Montréalaises et des Montréalais à la situation en République démocratique du Congo;

Attendu que la célébration de la Semaine du Congo à Montréal permettrait aux Montréalaises et aux Montréalais d'en apprendre davantage sur les contributions de leurs concitoyennes et de leurs concitoyens d'origine congolaise, de les mettre en valeur et d'être sensibilisés à leur histoire.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par

- Mme Gracia Kasoki Katahwa
- M. Benoit Dorais
- Mme Caroline Bourgeois
- Mme Ericka Alneus
- M. Robert Beaudry
- Mme Marie-Andrée Mauger
- Mme Sophie Mauzerolle
- Mme Magda Popeanu
- M. Luc Rabouin
- Mme Émilie Thuillier
- M. Alain Vaillancourt
- Mme Maja Vodanovic
- M. Éric Alan Caldwell
- Mme Alia Hassan-Cournol
- Mme Marianne Giguère
- Mme Despina Sourias
- M. Alex Norris
- M. François Limoges
- M. Pierre Lessard-Blais
- Mme Marie Plourde
- M. Jocelyn Pausé
- Mme Véronique Tremblay
- M. Sterling Downey
- Mme Vicki Grondin
- M. Sylvain Ouellet
- Mme Nathalie Goulet
- M. Peter McQueen
- Mme Lisa Christensen
- M. Jérôme Normand
- Mme Virginie Journeau
- Mme Julie Roy
- M. Aref Salem
- Mme Chantal Rossi
- Mme Alba Zuniga Ramos
- M. Benoit Langevin
- Mme Stephanie Valenzuela
- M. Alan DeSousa
- Mme Mary Deros
- Mme Christine Black
- M. Abdelhaq Sari
- M. Julien Hénault-Ratelle
- M. Dimitrios (Jim) Beis
- Mme Catherine Clément-Talbot
- Mme Angela Gentile
- M. Dominic Perri
- M. Laurent Desbois
- M. Sonny Moroz
- M. Doug Hurley
- Mme Effie Giannou
- M. Giovanni Rapanà
- M. Michel Bissonnet
- M. Josué Corvil
- Mme Vana Nazarian
- Mme Nancy Blanchet
- M. Richard Deschamps
- Mme Laura Palestini
- M. Luis Miranda
- Mme Andrée Hénault
- M. Serge Sasseville
- M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne les contributions de la communauté congolaise au développement socio-politique, culturel et économique, ainsi qu'au rayonnement international de Montréal;
- 2- reconnaisse la troisième semaine du mois d'octobre comme étant la Semaine du Congo à Montréal;
- 3- invite les Montréalaises et les Montréalais à souligner la Semaine du Congo en grand nombre.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal souligne la présence des différents groupes représentant la communauté congolaise à Montréal et les salue chaleureusement. Mme Plante mentionne notamment que la communauté congolaise est très présente dans la Ville de Montréal et particulièrement dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ainsi que d'Ahuntsic-Cartierville. Elle ajoute que chaque personne d'origine congolaise contribue, à chaque jour, à la vitalité culturelle, économique et socio-politique de Montréal.

Mme Plante continue en encourageant les célébrations entourant la Déclaration qui vient reconnaître la troisième semaine du mois d'octobre comme la Semaine du Congo à Montréal. Elle explique que cet événement vise, entre autres, à sensibiliser la population à la situation qui prévaut en République démocratique du Congo et à plaider pour la paix, la justice et la dignité humaine, des valeurs qui font partie de l'ADN de la métropole. Elle conclut en invitant tous les membres du conseil à adopter cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et cède la parole respectivement au conseiller Josué Corvil et à la conseillère Gracia Kasoki Katahwa.

D'emblée, M. Corvil rappelle l'apport et la place qu'occupe la communauté congolaise et sa contribution dynamique et riche ici à Montréal. Il décrit la République démocratique du Congo en évoquant l'ethnicité variée du pays, la langue et les dialectes qui y sont parlés, ainsi que les ressources naturelles indispensables à travers le monde dont le pays regorge. Le conseiller Corvil remémore le mouvement national congolais de Patrice Lumumba qui a joué un rôle prédominant dans la quête de liberté menant à la proclamation de l'indépendance de la République démocratique du Congo, le 30 juin 1960. Il indique entre autres réalisations que la « sapologie », constitue un mouvement esthétique vestimentaire très prisé par les personnes congolaises. M. Josué Corvil termine en saluant la présence au balcon de plusieurs membres de la communauté congolaise et plusieurs collègues issus de la République démocratique du Congo, sans oublier les employés-es d'origine congolaise de la Ville de Montréal.

À son tour, Mme Kasoki Katahwa souligne la présence de la communauté congolaise dans les tribunes ainsi que la présence de son père et de son conjoint. Mme Kasoki Katahwa indique qu'elle vient d'une famille où il a toujours été important de transmettre l'histoire congolaise, et ce, par les contes où on apprend les valeurs du pays. Elle enchaîne en décrivant certains aspects historiques, démographiques, géographiques, linguistiques et culturels de la République du Congo. Elle se dit également consciente que l'exploitation de plusieurs ressources naturelles entraînent des conséquences néfastes et cite au passage le travail remarquable du docteur Denis Mukwege, gynécologue, militant des droits de l'homme et récipiendaire du Prix Nobel de la Paix 2018, qui a aidé de nombreuses femmes témoignant de la souffrance de ces dernières au Congo. Pour finir, elle vante la culture de la communauté congolaise, pilier de la diversité montréalaise, avec ses traditions et son histoire, et croit que cette semaine du Congo à Montréal mettra en lumière ses nombreuses contributions.

La présidente du conseil remercie le conseiller Josué Corvil et la conseillère Gracia Kasoki Katahwa pour leurs interventions et confirme que les noms de tous les membres présents du conseil municipal sont ajoutés comme appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 21 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1109

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) ».

Adopté à l'unanimité.

1249443001
80.01 (42.01)

CM24 1110

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis pour la réalisation de logements sociaux

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 21-020) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 24-029) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles et les travaux préparatoires requis pour la réalisation de logements sociaux »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 21-020) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires »;
- 3- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 65 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux (RCG 24-029) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1243867003
80.01 (42.02)

CM24 1111

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248862002
80.01 (42.03)

À 21 h 07,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (50.01) à 80.01 (50.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1112

Autoriser rétroactivement le projet d'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville de Montréal pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) au Centre québécois de dépistage des armes à feu, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027, avec la possibilité de renouvellement d'une année additionnelle / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 118 410 \$ / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour 2025 à 2028 selon les informations inscrites au dossier décisionnel / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la durée de l'entente / Autoriser le directeur du SPVM à signer le projet d'entente à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser rétroactivement l'Entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027 pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) au Centre québécois de dépistage des armes à feu (CQDAAF), pour une durée de trois ans, avec la possibilité de renouvellement d'une année additionnelle;
- 2- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 118 410 \$ à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la durée de l'entente;
- 4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'Entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire pour 2025 à 2028 selon les informations inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245326009
80.01 (50.01)

CM24 1113

Autoriser rétroactivement le projet d'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal, pour la période du 23 octobre 2023 au 22 octobre 2024, pour l'affectation d'un maximum de deux ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Service des enquêtes spécialisées en cybercriminalité et crimes financiers de la SQ (SESCCF) / Autoriser le directeur du SPVM à signer le projet d'entente à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver rétroactivement l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal, pour la période du 23 octobre 2023 au 22 octobre 2024, pour l'affectation d'un maximum de deux ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Service des enquêtes spécialisées en cybercriminalité et crimes financiers de la SQ (SESCCF), pour une période d'une année chacune;
- 2- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de prêt de service, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245326006
80.01 (50.02)

CM24 1114

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal pour la période du 14 octobre 2024 au 13 octobre 2027 pour l'affectation d'un maximum de trois ressources policières du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) à l'Escouade intégrée en renseignement sur la violence armée (EIRVA) de la SQ, pour une période de trois ans, renouvelable pour une durée maximale d'une année, de même que les modalités et conditions pour l'exercice des activités de l'EIRVA à partir des locaux du SPVM mis à sa disposition / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 98 670 \$ / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour 2025 à 2028 conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de trois postes policiers pour la durée de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal pour la période du 14 octobre 2024 au 13 octobre 2027 pour l'affectation d'un maximum de trois ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Escouade intégrée en renseignement sur la violence armée (EIRVA) de la SQ pour une période de trois ans chacune, renouvelable pour une durée maximale d'une année, ainsi que les modalités et conditions pour l'exercice des activités de l'EIRVA à partir des locaux du SPVM mis à sa disposition;
- 2- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 98 670 \$;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire pour 2025 à 2028 selon les informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de trois postes policiers à partir de la date prévue du début du prêt de service;

- 5- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.
- 6- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245326004
80.01 (50.03)

CM24 1115

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) concernant la modification de la clause 13.02 de la convention collective à l'égard du délai de comblement des postes vacants d'officiers et réglant le grief 23-CC-2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) concernant la modification de la clause 13.02 de la convention collective à l'égard du délai de comblement des postes vacants d'officiers et réglant le grief 23-CC-2020.

Adopté à l'unanimité.

1246404003
80.01 (50.04)

À 21 h 21,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1116

Conclure une entente-cadre avec Groupe Qualinet inc. pour la fourniture de services de barricadeur pour les bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 35 mois, soit du 1^{er} novembre 2024 au 30 septembre 2027, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 341 475,76 \$, taxes incluses (contrat : 284 563,13 \$ + contingences : 56 912,63 \$) - Appel d'offres public 24-20572 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 septembre 2024 par sa résolution CE24 1447;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 35 mois, soit du 1^{er} novembre 2024 au 30 septembre 2027, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle Groupe Qualinet inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'installations de barricades pour les bâtiments de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 284 563,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20572;
- 2- d'autoriser une dépense de 56 912,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1247157016

CM24 1117

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 324 840 \$ pour l'année 2024 pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) des frais supplémentaires encourus pour le volet « Hébergement » et réduire de 450 000 \$ l'enveloppe du volet « Frais généraux » de la convention de contribution financière 2023-2025 entre la Ville de Montréal et l'OMHM pour financer les activités du Service de référence de l'OMHM / Approuver l'avenant modifiant la convention de contribution financière à cet effet / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2024 par sa résolution CE24 1477;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 324 840 \$ pour l'année 2024 pour le remboursement à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) des frais supplémentaires encourus pour le volet « Hébergement » et de réduire de 450 000 \$ l'enveloppe du volet « frais généraux » de la convention de contribution financière 2023-2025 entre la Ville de Montréal et l'OMHM pour financer les activités du Service de référence de l'OMHM;
- 2- d'approuver le projet d'avenant modifiant la convention de contribution financière à cet effet;

- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ledit projet d'avenant pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1248320002

CM24 1118

Accorder, conformément à la loi, un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans huit arrondissements, d'une durée d'une saison hivernale, pour un montant maximal de 11 862 135,05 \$, taxes incluses - Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2024 par sa résolution CE24 1473;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans huit arrondissements de la Ville de Montréal, d'une durée d'une saison hivernale, pour un montant maximal de 11 862 135,05 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention à cette fin, établissant les modalités et conditions du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1249445003

CM24 1119

Conclure trois ententes-cadres avec 9371-8310 Québec inc. (HLB Multi-services) pour un service de dégel des branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans quatre arrondissements de la Ville de Montréal soit : Le Plateau Mont-Royal (Lot 1), Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Lot 2), Ahuntsic-Cartierville et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (Lot 3) pour une période de 24 mois, et une possibilité de renouvellement de deux périodes de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 496 548,29 \$, taxes incluses (contrat : 397 238,63 \$ + contingences : 39 723,86 \$ + variations de quantités 59 585,79 \$) - Appel d'offres public 24-20619 (1 soum. conforme pour chacun des lots)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1526;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure trois ententes-cadres avec la firme ci-après désignée, seule soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans les arrondissements de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20619 et au tableau de prix reçu joint :

Firme	Lots	Montant (taxes incluses)
9371-8310 Québec inc. (HLB Multi-services)	1	140 729,40 \$
9371-8310 Québec inc. (HLB Multi-services)	2	133 715,93 \$
9371-8310 Québec inc. (HLB Multi-services)	3	122 793,30 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 39 723,86 \$, taxes incluses (14 072,94 \$ pour le lot 1, 13 371,59 \$ pour le lot 2, et 12 279,33 \$ pour le lot 3) à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 59 585,79 \$, taxes incluses (21 109,41 \$ pour le lot 1, 20 057,39 \$ pour le lot 2, et 18 419 \$ pour le lot 3) à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9371-8310 Québec inc. (HLB Multiservices);
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1249343001

CM24 1120

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 176 333,71 \$, taxes incluses, pour les services techniques d'un entrepreneur spécialisé, pour l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal, dans le cadre du contrat 22-19366 accordé à Systèmes urbains inc. (CM22 1076), majorant ainsi le montant total du contrat de 342 827,63 \$ à 519 161,34 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1516;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 176 333,71 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 166 493,92 \$ + contingences : 9 839,79 \$), pour les services techniques d'un entrepreneur spécialisé (Électricité) pour l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Systèmes urbains inc. (CM22 1076), majorant ainsi le montant total du contrat de 342 827,63 \$ à 519 161,34 \$, taxes et contingences incluses;

- 2- d'autoriser une dépense de 9 839,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1247629002

À 21 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au lendemain, le mardi 22 octobre, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 octobre 2024
13 h**

**Séance tenue le mardi 22 octobre 2024 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Josefina Blanco et Mme Laurence Lavigne Lalonde.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Agent de recherche

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

La présidente du conseil dédie ensuite une minute de silence à la mémoire de M. Demetrius Manolakos, ancien homme politique et grande figure de la communauté grecque à Montréal, qui nous a quittés le 25 septembre dernier. Mme Musau Muele souligne l'implication de M. Manolakos tant au niveau municipal, provincial que fédéral, ce qui l'amènera notamment à se lancer en politique pour devenir conseiller municipal sous l'administration de Jean Drapeau. En conclusion, Mme Musau Muele énumère quelques-unes des distinctions reçues par M. Manolakos au cours de sa carrière, comme la Médaille du Jubilé de Diamant de la Reine Elizabeth II et le Prix de l'Assemblée nationale du Québec en 2022.

La présidente du conseil souligne également le décès de M. Jimmy Rancourt, directeur général de la maison des jeunes « L'Hôte maison » dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, où il a été impliqué pendant plus de 20 ans. Mme Musau Muele mentionne que grâce à lui, beaucoup de jeunes ont retrouvé leur confiance en eux et en leur potentiel.

Au nom du conseil, la présidente offre ses condoléances aux familles et aux proches de MM. Demetrius Manolakos et Jimmy Rancourt, et demande d'observer une minute de silence.

La présidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 9 h 36, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Paola Dugit-Gros</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Ericka Alneus</p>	<p>Pour l'Administration, quelles sont les champs de compétence et les mesures à mettre de l'avant qui en découlent pour soutenir les lieux de diffusion indépendants? / Demande des précisions sur les champs de compétence où l'Administration peut agir à ce sujet</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Carl Vaillancourt</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Valérie Plante et Mme Émilie Thuillier</p>	<p>Concernant le stationnement tarifé au Complexe sportif Claude-Robillard, est-ce qu'il y a une autre façon d'aborder cet enjeu compte tenu des réalités des usagers qui ont des contraintes financières et des contraintes d'entraînement? / Est-ce qu'il y a une ouverture de l'Administration pour travailler cet enjeu avec les différents groupes qui représentent la communauté sportive?</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Alexandre Popovic</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Gracia Kasoki Katahwa</p>	<p>Est-ce que l'argent récolté ira directement aux victimes de profilage racial à la suite du jugement Poulin? / Est-ce que vous allez contacter la journaliste Isabelle Ducas qui a affirmé que l'argent n'ira pas aux victimes?</p> <p>DÉPÔT DE DOCUMENT</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Catherine Lapointe</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Sophie Mauzerolle</p>	<p>Sécurisation aux abords de l'école Saint-Germain, plus précisément à l'intersection Willowdale et Vincent d'Indy : Demande différentes mesures de sécurisation pour protéger les piétons et les cyclistes / Déploie la situation aux abords de cette école en matière de sécurité et insiste sur l'urgence d'agir</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Marc Poulin</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>M. François Limoges</p>	<p>Questionne la transparence et l'éthique notamment en matière de publications sur les réseaux sociaux / Suggère un code d'éthique pour les élus-es lors de l'utilisation des médias sociaux</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Mme Dominique Boulanger</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Maja Vodanovic</p>	<p>Demande que son chien Salvador lui soit remis / Commentaires</p>
<p>7</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>M. Andrew Prescesky</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Mme Maja Vodanovic et Mme Gracia Kasoki Katahwa</p>	<p>Demande que la réparation des égouts sur la rue West Broadway dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce soit une priorité pour l'Administration / Relate les actions mises de l'avant pour protéger son domicile et questionne la position de l'Administration dans sa situation</p>

À 10 h 14, la présidente du conseil fait la lecture de cinq questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

14 <u>Question de :</u> Skander Ghali <u>Réponse de :</u> Mme Caroline Bourgeois	<p>À l'attention de la mairie de Montréal,</p> <p>Nous sommes les propriétaires de Padel FVR, une installation de padel située dans l'Ouest de l'Île de Montréal. Le padel est un sport en pleine croissance à l'échelle mondiale et attire de plus en plus d'adeptes. Alliant les éléments du tennis et du squash, il est accessible, convivial et idéal pour les joueurs de tous âges et niveaux. Ce sport connaît un essor rapide au Québec, et nous constatons un intérêt croissant auprès de notre clientèle locale.</p> <p>Notre demande concerne la possibilité de trouver un emplacement extérieur dans les secteurs de Griffintown, du Vieux-Port ou du centre-ville, qui pourrait accueillir 2 ou 3 terrains de padel. Les dimensions requises pour un court de padel sont de 20 mètres de long sur 10 mètres de large. Nous sommes prêts à louer le terrain, et en plus de commander et installer les terrains, nous en assurerons également l'exploitation complète.</p> <p>Nous croyons fermement au potentiel de développement de ce sport et, face à la demande croissante, nous souhaitons pouvoir offrir à nos clients un espace extérieur dès la prochaine saison printemps-été. Nous espérons pouvoir collaborer avec la ville de Montréal pour concrétiser ce projet et ainsi contribuer à l'expansion du padel dans la région.</p> <p>Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à notre demande et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.</p> <p>Cordialement,</p> <p>Skander El Ghali et Nader Ghadban Propriétaires, Padel FVR</p>
15 <u>Question de :</u> Christian Marco <u>Réponse de :</u> Mme Maja Vodanovic	<p>I talked to the one responsible for public works after last month's meeting, and I realized I have no way of following up to get an answer. The question is the following: Our sewer system in front of our house, [REDACTED], struggles to deal with heavy rain in general, and I would like to know why this is the case. I am not talking about the August 9 flooding as this was extraordinary, and I understand the limitations, but for example on July 31, water accumulated significantly and flooded the entire corner of the street and got onto our lawn. This is a regular occurrence every year.</p>
16 <u>Question de :</u> Annie Danten <u>Réponse de :</u> Mme Véronique Tremblay	<p>Quel est votre plan pour arrêter les conducteurs de voitures jackées bruyantes genre celles du circuit Gilles-Villeneuve qui font des allers-retours sur le boul. de l'île-des-Soeurs depuis des années?</p>

<p>17</p> <p><u>Question de :</u> Simon Lévesque</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Robert Beaudry</p>	<p>Considérant l'urgence et l'ampleur de la crise de l'itinérance qui sévit à Montréal.</p> <p>Considérant que l'annonce de la Consultation publique sur l'itinérance et la cohabitation des ressources a été annoncée le 9 juillet 2024.</p> <p>Considérant comme il a été mentionné par M. Robert Beaudry, responsable de l'OCPM et de l'itinérance à la Ville de Montréal : « On vit une crise, nous n'avons pas le luxe d'attendre ».</p> <p>Considérant que les citoyens et différents acteurs impliqués sont prêts. Pourquoi, 4 mois plus tard, les travaux de la consultation publique ne sont toujours pas débutés?</p> <p>Merci!</p>
<p>18</p> <p><u>Question de :</u> Isabelle Senécal</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Caroline Bourgeois</p>	<p>A-t-on trouvé la source initiale du déversement d'hydrocarbures et si oui quelle est-elle? Est-ce que des pénalités ont été appliquées?</p>

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 22. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 22, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom.

<p><u>Question de :</u> M. Aref Salem</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Valérie Plante</p>	<p>Quelle sera la hausse totale des taxes municipales et est-ce que cette hausse dépassera l'inflation? / Reformule sa question</p>
<p><u>Question de :</u> Mme Chantal Rossi</p> <p><u>Réponse de :</u> M. Luc Rabouin</p>	<p>Est-ce que les services à la population se sont améliorés depuis 2017? / Reformule sa question</p>
<p><u>Question de :</u> M. Laurent Desbois</p> <p><u>Réponse de :</u> Mme Sophie Mauzerolle</p>	<p>Dans l'arrondissement d'Outremont, est-ce que l'artère Vincent d'Indy sera sécurisée durant la présente année scolaire? /</p>

À 10 h 37,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Question de :

Reformule sa question

M. Laurent Desbois

Réponse de :

Mme Sophie Mauzerolle

Question de :

Mme Christine Black

Est-ce que la Société de transport de Montréal (STM) diffusera publiquement la liste des travaux, plus précisément l'état des infrastructures, en fonction de leur niveau d'urgence? / Reformule sa question en demandant à quel moment cette information sera connue du public

Réponse de :

M. Éric Alan Caldwell

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 44.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 44, le leader de la majorité, M. François Limoges, modifie la séquence de l'ordre du jour afin de poursuivre les travaux avec l'étude des points 30.07 et 30.08, qu'il réunit.

CM24 1121

Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2029, la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption et l'application de la réglementation relative à la distribution d'articles publicitaires, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1613;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

de prolonger, pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption et l'application de la réglementation relative à la distribution d'articles publicitaires, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Stephanie Valenzuela

appuyé par M. Aref Salem
M. Alan DeSousa

d'apporter les amendements suivants au présent dossier :

« 1. De prolonger, jusqu'au 31 décembre 2027, la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption et l'application de la réglementation relative à la distribution d'articles publicitaires, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4). »

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Marie-Andrée Mauger qui indique que l'Administration est en faveur de cette proposition d'amendement. La présidente la remercie, consulte les membres pour d'autres interventions puis, déclare l'amendement adopté.

Le débat se poursuit sur le point 30.07 tel qu'amendé.

À 11 h 04, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 11 h 10, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Luis Miranda qui soulève une question de règlement. Il demande pourquoi n'y a-t-il pas eu un débat sur les amendements déposés. La présidente du conseil précise qu'elle a bel et bien demandé si des membres du conseil souhaitaient intervenir lors du dépôt des amendements, mais aucun membre ne s'est manifesté à ce moment-là. Elle clôt le débat.

La présidente du conseil met aux voix le point 30.07, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.07 1242937004

CM24 1122

Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2029, la déclaration de compétence concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 octobre 2024 par sa résolution CE24 1614;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2029, la déclaration de compétence du conseil de la Ville concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Stephanie Valenzuela

appuyé par M. Alan DeSousa
M. Aref Salem

d'apporter les amendements suivants au présent dossier :

« 1. De prolonger, jusqu'au 31 décembre 2027, l'application de la déclaration de compétence concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) ;

2. De mandater le Service de l'environnement d'inviter l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons et Éco Entreprises Québec à présenter aux élu.es en mars 2026 un bilan de la première année de déploiement de la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective, instituée par la Loi modifiant principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (Loi 65) ;

3. De mandater le Service de l'environnement de produire et de présenter aux élu.es au plus tard au mois de juin 2025 un bilan du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025. »

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Marie-Andrée Mauger qui indique que l'Administration est en faveur de cette proposition d'amendement. La présidente la remercie, consulte les membres pour d'autres interventions puis, déclare l'amendement adopté.

Le débat se poursuit sur le point 30.08 tel qu'amendé.

À 11 h 04, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 11 h 10, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Luis Miranda qui soulève une question de règlement. Il demande pourquoi n'y a-t-il pas eu un débat sur les amendements déposés. La présidente du conseil précise qu'elle a bel et bien demandé si des membres du conseil souhaitaient intervenir lors du dépôt des amendements, mais aucun membre ne s'est manifesté à ce moment-là. Elle clôt le débat.

La présidente du conseil met aux voix le point 30.08, tel qu'amendé, et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda

30.08 1248542001

À 11 h 13,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1123

Exercer l'option de la première année de prolongation, sans budget additionnel pour les lots 1 et 2, pour la fourniture, l'installation et la maintenance de solutions RFID pour le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bibliotheca Canada inc. (CM19 1194)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1511;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première année de prolongation, sans budget additionnel, pour les lots 1 et 2, pour la fourniture, l'installation et la maintenance de solutions RFID pour le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bibliotheca Canada inc. (CM19 1194);
- 2- d'imputer les dépenses de consommation en lien avec ce dossier à même les budgets des arrondissements et du Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1247655002

CM24 1124

Approuver un projet de convention de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Les Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc., pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} novembre 2024, des locaux au sous-sol du Chalet du Mont-Royal situé au 1196, chemin Camilien-Houde, d'une superficie d'environ 278,4 mètres carrés (2 996,67 pieds carrés), à des fins de bureaux et d'entreposage. La subvention immobilière est de 52 997,07 \$ pour toute la durée du prêt de local

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1533;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de prêt de local par laquelle la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc., pour une durée de 18 mois, à compter du 1^{er} novembre 2024, les locaux N3, N5, N6, N7, N8, N13, N13.1 et N13.2 situés dans le sous-sol du Chalet du Mont-Royal sis au 1196, chemin Camilien-Houde, d'une superficie d'environ 278,4 mètres carrés (2 996,67 pieds carrés), à des fins de bureaux et d'entreposage, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt de local;
- 2- d'approuver la subvention immobilière de 52 997,07 \$ pour toute la durée du prêt de local à l'organisme Les Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1248682007

CM24 1125

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une partie du lot 2 135 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et une partie non cadastrée du domaine hydrique de l'État située entre les lots 2 135 378, 2 135 379, 2 135 382, 2 135 383 et 2 135 384 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'un côté, et le lot 2 135 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de l'autre côté, connu comme étant la marina Lachine et le parc René-Lévesque dans l'arrondissement de Lachine, pour une durée de 40 ans à compter du 1^{er} septembre 2024 à des fins d'accès du public, ayant une superficie de 37 hectares, pour une dépense totale de 129 323,88 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1534;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une partie du lot 2 135 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et une partie non cadastrée du domaine hydrique de l'État située entre les lots 2 135 378, 2 135 379, 2 135 382, 2 135 383 et 2 135 384 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'un côté, et le lot 2 135 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de l'autre côté, connu comme étant la marina Lachine et le parc René-Lévesque dans l'arrondissement de Lachine pour une durée de 40 ans à compter du 1^{er} septembre 2024, à des fins d'accès du public, ayant une superficie de 37 hectares pour une dépense totale de 129 323,88 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1244069001

CM24 1126

Approuver l'entente subsidiaire numéro 202590 entre le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal pour la réparation du pont du chemin de la Côte-Saint-Luc (structure 81-05004) au-dessus de l'autoroute 15 à Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (projet 21-03) / Autoriser à cette fin une dépense totale de 716 294,25 \$, taxes incluses (conception et travaux : 687 550,50 \$ + incidences : 28 743,75 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1530;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'entente subsidiaire (numéro 202590) entre le ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec et la Ville de Montréal pour la réparation du pont du chemin de la Côte-Saint-Luc au-dessus de l'autoroute 15 (Décarie) à Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (projet 21-03);
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 716 294,25 \$, taxes incluses, conformément à l'entente jointe au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1247231047

CM24 1127

Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'inspection sous-marine d'unités de fondation de structures dans le canal de l'Aqueduc, le chenal Le Moyne et le fleuve Saint-Laurent, pour une durée de 24 mois, avec une option d'une prolongation de 12 mois - Dépense totale de 309 545,35 \$, taxes incluses (contrat : 294 805,10 \$ + contingences : 14 740,25 \$) - Appel d'offres public 24-20539 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1524;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire WSP Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 24 mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'inspection sous-marine d'unités de fondation de structures dans le canal de l'Aqueduc, le chenal Le Moyne et le fleuve Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 294 805,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20539;
- 2- d'autoriser une dépense de 14 740,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de WSP Canada inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ou son remplaçant désigné à prolonger, au besoin et sans aucune augmentation des dépenses, la durée du contrat comme prévu dans les documents contractuels, pour un maximum d'une période additionnelle de 12 mois;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1247231043

À 11 h 14,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1128

Accorder un contrat à Laser AMP - Division de Ise Métal inc. pour l'acquisition de pavés compatibles avec le système de vélos en libre-service BIXI de la Ville de Montréal - Dépense totale de 970 237,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20559 (1 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1508;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Laser AMP - Division de Ise Métal inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de pavés compatibles avec le système de vélos en libre-service BIXI de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 970 237,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20559;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Laser AMP - Division de Ise Métal inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1248848016

CM24 1129

Accorder, conformément au Décret 839-2013 du Gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré au fournisseur unique AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 300 bornes de recharge pour véhicules électriques - Dépense totale de 2 266 062,97 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1514;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément au décret 839-2013 du Gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 300 bornes de recharge pour véhicules électriques pour une somme maximale de 2 266 062,97 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1245897004

CM24 1130

Accorder un contrat à Les Équipements Colpron inc., pour la fourniture de tracteurs utilitaire sur roues 4x4 avec équipements connexes - Dépense totale de 1 448 820,32 \$, taxes incluses (contrat : 1 259 843,76 \$ + contingences : 188 976,56 \$) - Appel d'offres public 24-20639 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1505;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Équipements Colpron inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de tracteurs utilitaire sur roues 4x4 avec équipements connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 259 843,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20639;

- 2- d'autoriser une dépense de 188 976,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Équipements Colpron inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1247567031

CM24 1131

Accorder un contrat à Superior Sany Solutions, une division d'Imperial Dade Canada inc., pour l'acquisition d'une récreuse à plancher autonome - Dépense totale de 114 097,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20614 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1517;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Superior Sany Solutions, une division d'Imperial Dade Canada inc., le contrat pour l'acquisition d'une récreuse à plancher autonome, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 114 097,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20614;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1245978005

CM24 1132

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue Jarry Est entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue De Lorimier pour une somme maximale de 126 676,13 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1507;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement sur la rue Jarry Est, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue De Lorimier, pour une somme maximale de 126 676,13 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président par intérim de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1240025006

À 11 h 26,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1133

Accorder un contrat à 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction), pour la gestion hors site des sols et matériaux en pile pour la consolidation des parois de la rampe d'accès de la carrière Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 2 906 561,11 \$, taxes incluses (contrat : 2 316 217,37 \$ + contingences : 231 621,74 \$ + incidences : 358 722 \$) - Appel d'offres public 522601 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1519;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de gestion hors site des sols et matériaux en pile pour la consolidation des parois de la rampe d'accès de la carrière Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 316 217,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 522601;
- 2- d'autoriser une dépense de 231 621,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 358 722 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1247231060

CM24 1134

Accorder des contrats à 9216-1686 Québec inc., J.M.A.C. Remorquage, transport et déneigement inc., Ludos autos inc., Remorquage Marco enr. et Rem. Groupe extrême inc. pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie, pour une période de deux saisons hivernales sauf pour les lots 3 et 6, qui sont d'une saison hivernale avec une année de prolongation - Dépense totale de 1 835 330,74 \$, taxes incluses (contrat : 1 529 442,29 \$ + variation des quantités : 229 416,34 \$ + contingences : 76 472,11 \$) - Appel d'offres public 24-20679 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1518;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de deux saisons hivernales, sauf pour les lots 3 et 6 qui sont pour une saison hivernale seulement, les contrats pour la fourniture de service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20679 :

Firmes	Lots	Montants sans contingences et variations de quantité (taxes incluses)
Ludos autos inc.	Lot 1 CDN-R001-2426	301 809,38 \$
Remorquage Marco enr.	Lot 3 MHM-R003-2425	159 539,31 \$
J.M.A.C. Remorquage, transport et déneigement inc.	Lot 4 RPP-R001-2426	275 940 \$
J.M.A.C. Remorquage, transport et déneigement inc.	Lot 5 RPP-R002-2426	275 940 \$
Rem. Groupe extreme inc.	Lot 6 RPP-R003-2425	202 356 \$
9216-1686 Québec inc.	Lot 7 VMA-R003-2426	313 857,61 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 76 472,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 229 416,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9216-1686 Québec inc., J.M.A.C. Remorquage, transport et déneigement inc., Ludos autos inc., Remorquage Marco enr., et Rem. Groupe extreme inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1248788008

CM24 1135

Accorder des contrats à Location Guay (9154-6937 Québec inc.), Les Excavations DDC (2632-2990 Québec inc.) et 9161-4396 Québec inc., pour la location de rétrocaveuses avec opérateur, pour une période de trois ans, avec une option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 1 683 704,31 \$, taxes incluses (contrat : 1 403 086,92 \$ + variation des quantités : 210 463,04 \$ + contingences : 70 154,35 \$) - Appel d'offres public 24-20657 - (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1502;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de trois ans, les commandes pour la location de rétrocaveuses avec opérateur pour l'exécution de travaux dans les lieux d'élimination de la neige (LEN), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20657 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	Lot 1 - BUT-L001-2427 Location de deux rétrocaveuses avec opérateur (LEN : Butler)	451 161,90 \$

Les Excavation DDC (2632-2990 Québec inc.)	Lot 2 - FUL-L001-2427 Location de deux rétrocaveuses avec opérateur (LEN : Fullum)	434 250,08 \$
9161-4396 Québec inc.	Lot 4 - MIL-L001-2427 Location de deux rétrocaveuses avec opérateur (LEN : Millen)	517 674,94 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 70 154,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 210 463,04\$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Location Guay (9154-6937 Québec inc.), Les Excavations DDC (2632-2990 Québec inc.), et 9161-4396 Québec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1244922003

CM24 1136

Accorder un soutien financier sur trois ans, soit pour les années 2025 à 2027 à raison de 450 000 \$ par année, à la Fondation du Grand Montréal pour la réalisation du mandat du Partenariat Climat Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement de 1 350 000 \$ en provenance du surplus 2021 dédié à l'urgence climatique de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience afin de financer le partenariat entre la Ville de Montréal et la Fondation du Grand Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1540;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 1 350 000 \$ pour trois ans, soit pour les années 2025, 2026 et 2027 à raison de 450 000 \$ par année, à la Fondation du Grand Montréal pour la réalisation du mandat du Partenariat Climat Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement de 1 350 000\$ en provenance du surplus 2021 dédié à l'urgence climatique de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience afin de financer le partenariat entre la Ville de Montréal et la Fondation du Grand Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1249592003

CM24 1137

Autoriser une aide financière maximale de 9 000 000 \$, composée d'un montant maximal de 7 800 000 \$ provenant du volet abordable du fonds alimenté par les contributions issues du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) et d'un montant maximal de 1 200 000 \$, provenant du surplus affecté de 2021, à UTILE Concordia, sous forme de contribution financière garantie par une hypothèque de 4e rang pour le projet Saint-Patrick, visant la construction d'un immeuble situé au 2560, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Approuver un projet de convention de contribution financière à cert effet / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire d'UTILE Concordia, tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville, pourvu que tel acte respecte les paramètres énoncés dans la convention de contribution financière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1607;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière d'un montant maximal de 9 000 000 \$ entre la Ville de Montréal et UTILE Concordia;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de l'UTILE, tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville, pourvu que tel acte respecte les paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1249286004

À 11 h 31,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1138

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc. pour l'acquisition d'équipements compatibles avec le système de vélos en libre-service BIXI de la Ville de Montréal pour une période de 18 mois - Dépense totale de 8 610 575,71 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1582;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à PBSC Solutions Urbaines inc., fournisseur unique, pour une période de 18 mois, pour la fourniture d'équipements compatibles avec le système de vélo en libre-service BIXI, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 610 575,71 \$, taxes incluses, conformément au contrat d'approvisionnement;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de PBSC Solutions Urbaines inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1248848020

CM24 1139

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats à J. René Lafond inc. pour la fourniture de tracteurs compacts articulés 50 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière avec chasse-neige et épandeur d'abrasifs porté 0.5 verge cube - Dépense totale de 8 404 898,36 \$, taxes incluses (contrats : 8 004 665,10 \$ + contingences : 400 233,26 \$) - Appel d'offres public 24-20618 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1584;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture de tracteurs compacts articulés 50 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière avec chasse-neige et épandeur d'abrasifs porté 0.5 verge cube, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20618;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
J. René Lafond inc.	Fourniture de tracteurs compacts articulés 50 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière avec chasse-neige et épandeur d'abrasifs porté 0.5 verge cube Livraisons avant le 2024/12/31 (Devis 511A24A11)	4 890 670,70 \$
J. René Lafond inc.	Fourniture de tracteurs compacts articulés 50 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière avec chasse-neige et épandeur d'abrasifs porté 0.5 verge cube Livraisons entre le 2025/01/01 et le 2025/10/01 (Devis 511A24A11)	1 511 484,35 \$
J. René Lafond inc.	Fourniture de tracteurs compacts articulés 50 HP à voie étroite et à poste de conduite arrière avec chasse-neige et épandeur d'abrasifs porté 0.5 verge cube Livraisons entre le 2026/01/01 et le 2026/10/01 (Devis 511A24A11).	1 602 510,05 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 400 233,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de J. René Lafond inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1247567027

CM24 1140

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à l'entreprise Groupe Unigesco inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna St-Louis, situé au 5633, rue Saint-Dominique dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 25 240 999,60 \$, taxes incluses (contrat : 20 322 866,02 \$ + contingences : 3 048 429,90 \$ + incidences : 1 869 703,68 \$) - Appel d'offres public IMM-15534 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1591;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la mise aux normes de l'aréna St-Louis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 322 866,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15534;

- 3- d'autoriser une dépense de 3 048 429,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 869 703,68 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Groupe Unigesco inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1245621001

CM24 1141

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe IMOG inc., pour les services de déneigement clé en main pour l'arrondissement de Saint-Laurent pour une période de quatre saisons hivernales, avec une option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 9 030 964,32 \$, taxes incluses (contrat : 7 525 803,60 \$ + contingences : 376 290,18 \$ + variation de quantités : 1 128 870,54 \$) - Appel d'offres public 24-20656 (2 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1585;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Groupe IMOG inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de déneigement clé en main pour l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 7 525 803,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20656;
- 3- d'autoriser une dépense de 376 290,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 128 870,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe IMOG inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1245382011

CM24 1142**Prendre connaissance du rapport de la commission permanente sur l'examen des contrats**

Approuver un projet de promesse bilatérale de vente par laquelle la Ville s'engage à vendre à Hypertec Immobilier inc. un terrain vacant d'une superficie de 37 331,4 mètres carrés, situé au sud de la rue Saint-Patrick et à l'est du boulevard Angrignon dans l'arrondissement de LaSalle, constitué du lot 6 386 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de construction d'un bâtiment industriel, moyennant le prix de 12 600 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1599;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de fermer et retirer le lot 6 386 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du domaine public à toutes fins que de droit;
- 3- d'approuver un projet de promesse bilatérale de vente par laquelle la Ville s'engage à vendre à Hypertec Immobilier inc. un terrain vacant d'une superficie de 37 331,4 mètres carrés, situé au sud de la rue Saint-Patrick et à l'est du boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, connu et désigné comme étant le lot 6 386 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de construction d'un bâtiment industriel, moyennant le prix de 12 600 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 4- d'autoriser la signature de l'acte de vente entre la Ville et Hypertec Immobilier inc. portant sur le lot 6 386 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en autant que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet de promesse bilatérale susmentionné;
- 5- d'autoriser la signature d'une convention d'entiercement à intervenir entre la Ville, Hypertec Immobilier inc. et le notaire désigné par ce dernier, pour gérer la détention et libération du prix de vente, conformément aux termes de la promesse portant sur le lot 6 386 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et de la promesse portant sur les lots 2 597 315, 4 916 789, 2 455 247, 3 178 143, 2 482 893, 2 482 889, 2 482 891 et 2 482 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en autant que cette convention soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, aux projets de promesse bilatérale susmentionnés;
- 6- d'imputer le revenu de la vente du lot 6 386 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Ces approbations du conseil municipal sont conditionnelles aux approbations requises par le conseil d'agglomération pour ce même dossier (1249652007).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1249652007

À 11 h 42,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1143

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à Piétons Québec, dans le cadre de la conférence internationale Walk21 qui se tiendra en octobre 2027 à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1608;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$, à Piétons Québec, pour la conférence internationale Walk21 qui se tiendra en octobre 2027 à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1248480007

CM24 1144

Accorder un contrat à BEworks inc., pour la fourniture de services professionnels en changement de comportement visant à stimuler la participation à la collecte des résidus alimentaires à Montréal - Dépense totale de 126 357,53 \$, taxes incluses (contrat : 112 819,22\$ + contingences : 13 538,31\$) - Demande de prix 24-1674368 (3/3 offres de prix reçues)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1592;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à BEworks inc. un contrat de gré à gré pour la fourniture de services professionnels en changement de comportement visant à stimuler la participation à la collecte des résidus alimentaires à Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 112 819,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la demande de prix 24-1674368;

- 2- d'autoriser une dépense de 13 538,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1249769003

CM24 1145

Approuver la troisième prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société en commandite, 153-155, rue Beaubien Ouest Associés, pour une période additionnelle de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2024, des locaux d'une superficie approximative de 1 036,15 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 6557, avenue de l'Esplanade, à des fins de garage municipal, moyennant un loyer total de 1 028 895,89 \$, taxes incluses, plus une dépense pour les frais d'énergie de 85 500 \$, taxes incluses, pour une dépense totale de 1 114 395,89 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1602;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de la Société en commandite, 153-155, rue Beaubien Ouest Associés, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} novembre 2024, des locaux situés au 6557, avenue de l'Esplanade à Montréal, à des fins de garage municipal, moyennant un loyer total de 1 028 895,89 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 85 500 \$, taxes incluses, pour la consommation d'énergie pour toute la durée du terme;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1246025009

CM24 1146

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Services enviro+ inc., le bureau 104 du bâtiment situé au 2300, boulevard Alfred-Nobel, pour un terme de deux ans, à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 30 septembre 2026, d'une superficie totale de 145 pieds carrés (13,47 mètres carrés), à des fins d'espaces de bureaux, moyennant un loyer total de 13 200 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1603;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Services enviro+ inc. le bureau 104, situé au 2300, boulevard Alfred-Nobel, pour un terme de deux ans, à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 30 septembre 2026, d'une superficie totale de 145 pieds carrés (13,47 mètres carrés), à des fins d'espaces de bureaux, moyennant un loyer total de 13 200 \$, excluant les taxes;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1248933006

CM24 1147

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Carrefour de l'Industrie Bioalimentaire de l'Île de Montréal afin d'accorder une contribution financière additionnelle de 149 865 \$ portant le montant maximal à 224 865 \$, pour le projet de MutuAli qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1604;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville et le Carrefour de l'Industrie Bioalimentaire de l'Île de Montréal (CIBÎM) (CE24 0719) pour le projet « MutuAli » dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'accorder une contribution financière additionnelle de 149 865 \$;
- 3- d'augmenter le montant maximal de la contribution financière à 224 865 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1246525003

À 11 h 47,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.33 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1148

Approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et Concert'action Lachine (CM24 0073) afin d'accorder une contribution financière additionnelle de 200 000 \$ portant le montant maximal à 400 000 \$, pour le projet « Trois projets innovants en alimentation et en mobilité dans les milieux témoins Quartiers inclusifs et résilients » qui s'inscrit dans le cadre du programme municipal Montréal en commun, issu de la candidature gagnante de la Ville de Montréal pour le Défi des villes intelligentes du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1609;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver l'Addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville et Concert'action Lachine (CM24 0073) pour le projet de « 59 Saint-Pierre, l'économie sociale pour rehausser l'accès aux aliments frais » qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'accorder une contribution financière additionnelle de 200 000 \$ à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1246525002

CM24 1149

Approuver le projet d'amendement du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Conseil national de recherches du Canada, les locaux additionnels 210 et 211, situés au 2300, Alfred-Nobel, à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 31 août 2026, d'une superficie additionnelle de 270 pieds carrés (25,08 mètres carrés), pour une nouvelle superficie totale de 675 pieds carrés (62,70 mètres carrés), moyennant un loyer total révisé de 70 800 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1600;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de premier amendement du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Conseil national de recherches du Canada, les locaux additionnels 210 et 211, situés au 2300, boulevard Alfred-Nobel, à compter du 1^{er} octobre 2024 jusqu'au 31 août 2026, d'une superficie additionnelle de 270 pieds carrés (25,08 mètres carrés), pour une nouvelle superficie totale de 675 pieds carrés (62,70 mètres carrés), moyennant un loyer total révisé de 70 800 \$, excluant les taxes;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1248933005

CM24 1150

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 663 635 \$, taxes incluses (Lot 3 : 310 577,78 \$ (CM230402) et Lot 13 : 353 057,20 \$ (CE22 1197)) pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs, égouts et bornes d'incendie, pour la période du 10 août 2024 au 23 août 2025, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Albert Viau une Division d'Emco Corporation, majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 932 897,03 \$ à 1 596 532,03 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1578;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 353 057,20 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs, égouts et bornes d'incendie, dans le cadre du contrat accordé à Albert Viau une Division d'Emco Corporation, pour le lot 13 (CE22 1197), majorant ainsi le montant total du contrat de 347 506,19 \$ à 700 563,39 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 52 958,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 310 577,78 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueducs, égouts et bornes d'incendie, dans le cadre du contrat accordé à Albert Viau une Division d'Emco Corporation, pour le lot 3 (CM23 0402), majorant ainsi le montant total du contrat de 463 708,62 \$ à 774 286,40 \$, taxes incluses;
- 4- d'autoriser une dépense de 46 586,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 5- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1246610001

À 11 h 48,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1151

Autoriser la réception d'une subvention de 635 736 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'application de la Méthode d'évaluation des risques d'inondation et sa gestion / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 septembre 2024 par sa résolution CE24 1457;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 635 736 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'application de la Méthode d'évaluation des risques d'inondation et sa gestion (MÉRIGE);
- 2- d'approuver un projet de convention entre ce ministère et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant;
- 4- d'autoriser le Service de sécurité incendie de Montréal à affecter ce montant pour l'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion sur le territoire de la Ville conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1246116002

CM24 1152

Offrir au conseil d'arrondissement de Verdun de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux visant la création d'un site de compensation pour la perte d'habitats du poisson le long de la berge du parc Arthur-Therrien, dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2024 par sa résolution CE24 1482;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Verdun de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux visant la création d'un site de compensation pour la perte d'habitats du poisson le long de la berge du parc Arthur-Therrien, dans le cadre du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1244139001

CM24 1153

Offrir aux conseils d'arrondissement que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) prenne en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrats et la réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée pour les tronçons de rues locales dans des contrats visant les travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et/ou le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes ayant été en contact avec le plomb (RESEP), conformément à l'article 85, alinéa 1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1546;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'offrir aux conseils d'arrondissements concernés que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) prenne en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la réalisation de travaux de planage-revêtement de la chaussée pour les tronçons de rues locales dans des contrats visant les travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et/ou le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes ayant été en contact avec le plomb (RESEP), conformément au premier alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1247231050

CM24 1154

Désigner quatre immeubles localisés dans le secteur « Anjou-Langelier » sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de dix ans et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de réserve foncière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1547;

Attendu le Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis (18-066);

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

1- d'assujettir au droit de préemption, aux fins de réserve foncière, pour une durée de dix ans, les immeubles suivants identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 125 794
1 125 382
1 125 383
2 555 118

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1244009001

CM24 1155

Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Vino Disco le 2 novembre 2024 jusqu'à 8 h dans le cadre de l'événement « Halloween 2024 » et du permis de réunion de l'organisme Le Livart le 16 novembre jusqu'à 6 h dans le cadre des célébrations de leur 8e anniversaire.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1557;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme Vino Disco, enregistrée au numéro 1178589942, dans le cadre de l'événement « Halloween 2024 » jusqu'à 8 h le 2 novembre 2024;
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme Le Livart, enregistrée au numéro 1171452106 le 16 novembre 2024 jusqu'à 6 h dans le cadre des célébrations de leur 8^e anniversaire.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1248994011

À 11 h 56,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 et 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1156

Adopter la mise à jour de la structure du programme 2025 / Autoriser un virement de 600 000 \$ en provenance du surplus 2021 dédié à l'urgence climatique de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience afin de financer l'année 2025 du Programme de contributions financières pour la transition écologique (PCFTE)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1555;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'adopter la mise à jour de la structure du programme de contributions financières pour la transition écologique pour l'année 2025;
- 2- d'autoriser un virement de 600 000 \$ en provenance du surplus 2021 dédié à l'urgence climatique de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience afin de financer l'année 2025 du Programme de contributions financières pour la transition écologique (PCFTE).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1249320003

CM24 1157

Accepter les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 octobre 2024 par sa résolution CE24 1615;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accepter les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) du Bureau de projets et du développement des services aux citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1245978004

CM24 1158

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 14^e Avenue, entre la rue Reeves et la rue René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 14^e Avenue, entre la rue Reeves et la rue René-Lévesque, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1229081002

CM24 1159

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Honoré-Vaillancourt entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue Honoré-Vaillancourt, entre la 5^e Avenue et la 6^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1249081001

CM24 1160

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant l'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 450-450A, boulevard Henri-Bourassa Ouest à des fins de lieu de retour urbain pour contenants consignés

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 450-450A, boulevard Henri-Bourassa Ouest à des fins de lieu de retour urbain pour contenants consignés », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1248373006

CM24 1161

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 107 613 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et de réfection des infrastructures souterraines dans le cadre du projet du Quartier des gares

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 107 613 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et de réfection des infrastructures souterraines dans le cadre du projet du Quartier des gares », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1245569002

CM24 1162

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte (16-049) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte (16-049) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1242937002

CM24 1163

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer la construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer la construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1247227004

CM24 1164

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 93 568 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du domaine public et de réfection des infrastructures souterraines dans le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 93 568 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du domaine public et de réfection des infrastructures souterraines dans le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1247245002

CM24 1165

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1249587002

CM24 1166

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'une partie de bâtiment située au 9128, boulevard Perras, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'une partie de bâtiment située au 9128, boulevard Perras, aux fins de l'exercice de l'usage « lieu de retour » en vue de permettre l'établissement et le maintien des installations requises pour assurer le retour de contenants consignés », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1248238005

À 11 h 58,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 1167

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 814 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 814 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024 par sa résolution CM24 1030;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 814 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024 par sa résolution CM24 1030;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1381;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 814 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1249403001

Règlement 24-032

CM24 1168

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024 par sa résolution CM24 1031;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024 par sa résolution CM24 1031;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 septembre 2024 par sa résolution CE24 1380;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les réseaux câblés (12-012) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1240025007

Règlement 12-012-5

CM24 1169

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logements abordables (22-030) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis à des fins d'habitation (23-013) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logements abordables (22-030) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires » à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024 par sa résolution CM24 1032;

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis à des fins d'habitation (23-013) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires » à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024 par sa résolution CM24 1032;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logements abordables (22-030) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires » à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024 par sa résolution CM24 1032;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis à des fins d'habitation (23-013) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires » à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024 par sa résolution CM24 1032;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1434;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logements abordables (22-030) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales;
- 2- d'adopter le de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis à des fins d'habitation (23-013) afin d'ajouter le financement de travaux préparatoires », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1248018003

Règlement 22-030-1
Règlement 23-013-1

CM24 1170

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 27 971 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 971 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie » à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024 par sa résolution CM24 1033;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 971 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie » à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2024 par sa résolution CM24 1033;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 septembre 2024 par sa résolution CE24 1437;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 971 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1247227005

Règlement 24-033

CM24 1171

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le remplacement de l'affectation du sol pour le site de l'Église Saint-Enfant-Jésus et de la Maison du citoyen, la modification de la carte « Les parcs et les espaces verts », la création de la nouvelle liste des bâtiments d'intérêt patrimoniaux « Immeubles à vocation historique culturelle » et le transfert du site de l'Église Saint-Enfant-Jésus, de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architecturale hors secteurs de valeur exceptionnelle, vers la nouvelle liste « Immeubles à vocation historique culturelle »

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le remplacement de l'affectation du sol pour le site de l'Église Saint-Enfant-Jésus et de la Maison du citoyen, la modification de la carte « Les parcs et les espaces verts », la création de la nouvelle liste des bâtiments d'intérêt patrimoniaux « Immeubles à vocation historique culturelle » et le transfert du site de l'Église Saint-Enfant-Jésus, de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle, vers la nouvelle liste « Immeubles à vocation historique culturelle », à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles du mardi 3 septembre 2024, par sa résolution CA24 30 09 0252 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA24 30 09 0253 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à sa séance du mardi 3 septembre 2024 adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 septembre 2024 à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy, à 18 h 30, et annoncé au préalable par un avis public paru le 10 septembre 2024, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024, par sa résolution CE24 1560;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le remplacement de l'affectation du sol pour le site de l'Église Saint-Enfant-Jésus et de la Maison du citoyen, la modification de la carte « Les parcs et les espaces verts », la création de la nouvelle liste des bâtiments d'intérêt patrimoniaux « Immeubles à vocation historique culturelle » et le transfert du site de l'Église Saint-Enfant-Jésus de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle vers la nouvelle liste « Immeubles à vocation historique culturelle ».

Adopté à l'unanimité.

44.01 1245909006

Règlement 04-047-272

CM24 1172

Nommer la place de l'Ange-Cornu dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1569;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de nommer « place de l'Ange-Cornu » la nouvelle place publique située près de l'école primaire Paul-Bruchési dans l'emprise de la rue De Lanaudière, entre le boulevard Saint-Joseph Est et la rue Gilford, sur une partie du lot numéro 1 193 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1244521008

CM24 1173

Recommander la nomination de Mme Karyne St-Pierre, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en tant que représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) provenant des bibliothèques des arrondissements du territoire de la Ville, conformément aux articles 4.1 et 7 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 septembre 2024 par sa résolution CE24 1454;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de recommander au gouvernement du Québec, en vertu des articles 4.1 et 7 de la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, la nomination d'une représentante de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) provenant des bibliothèques des arrondissements du territoire de la Ville, soit Karyne St-Pierre, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1246218001

CM24 1174

Nommer Philippe Lupien et Basel Abbara, architectes et actuels membres suppléants, à titre de membres du Conseil du patrimoine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1552;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de nommer M. Basel Abbara, architecte, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal, et ce, jusqu'à la fin de son présent mandat prévue le 29 novembre 2024;
- 2- de nommer M. Philippe Lupien, architecte, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal, et ce, jusqu'à la fin de son présent mandat prévue le 18 avril 2026.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1249671006

CM24 1175

Nommer Georges Drolet, architecte et de Karl Dorais Kinkaid, urbaniste, à titre de membres du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat renouvelable de trois ans, à compter du 22 octobre 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2024 par sa résolution CE24 1551;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de nommer, à partir du 22 octobre 2024, M. Georges Drolet, architecte, et M. Karl Dorais Kinkaid, urbaniste, à titre de membres du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat renouvelable de trois ans;
- 2- de remercier Mme Maryse Laberge, architecte, et M. Mario Brodeur, architecte, pour leur apport aux travaux du Comité Jacques-Viger au cours des six dernières années de leurs mandats.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1249671005

Le conseil débute l'étude du point 65.03.

À 12 h 29, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 octobre 2024
13 h**

**Séance tenue le mardi 22 octobre 2024 – 14 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* :

Mme Josefina Blanco et Mme Laurence Lavigne Lalonde

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.02 :

Mme Valérie Plante, Mme Josefina Blanco, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Vicky Grondin

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.03 :

Mme Josefina Blanco, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Marie-Andrée Mauger

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.04 :

Mme Valérie Plante, Mme Josefina Blanco et Mme Laurence Lavigne Lalonde

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE SOUS-AMENDEMENT APPORTÉ AU POINT 65.05 :

Mme Valérie Plante, Mme Josefina Blanco, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Vicky Grondin

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT APPORTÉ AU POINT 65.05 :

Mme Valérie Plante, Mme Josefina Blanco, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Vicky Grondin

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.05 TEL QU'AMENDÉ :

Mme Valérie Plante, Mme Josefina Blanco, Mme Laurence Lavigne Lalonde et Mme Vicky Grondin

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Agent de recherche

À 14 h 05, le conseil reprend ses travaux à l'étude du point 65.03.

CM24 1176**Motion de l'opposition officielle pour rétablir la gratuité du stationnement du Complexe sportif Claude-Robillard**

Attendu que le Complexe sportif Claude-Robillard est un établissement unique et essentiel au sport de haut niveau et, par conséquent, attire des athlètes d'élite et visiteurs des quatre coins de la métropole et même du Québec;

Attendu que le Complexe sportif Claude-Robillard regroupe une vingtaine de plateaux, l'aréna Michel-Normandin ainsi que divers terrains extérieurs;

Attendu que se déroulent au Complexe sportif Claude-Robillard des compétitions, tournois, championnats, camps d'entraînements, camps de jour et autres;

Attendu que le Complexe sportif Claude-Robillard est l'une des seules installations de calibre avec gradins en quantité suffisante qui permettent la tenue de compétitions importantes en termes de nombre de participants;

Attendu que le transport en commun est inadapté pour plusieurs athlètes qui doivent transporter de l'équipement lourd ou encombrant, notamment pour les enfants, personnes enceintes et aînés et plus particulièrement en hiver;

Attendu que le Complexe sportif Claude-Robillard accueille souvent des familles nombreuses qui doivent prendre deux voitures à cause de différents horaires d'entraînement;

Attendu qu'il y avait, jusqu'au 2 septembre 2024, 324 places gratuites pour le public dans le stationnement municipal du Complexe sportif Claude-Robillard;

Attendu que depuis le 2 septembre 2024, l'Agence de mobilité durable de Montréal s'est vu confier, par la Ville de Montréal, la gestion du stationnement municipal du Complexe sportif Claude-Robillard;

Attendu que depuis le 2 septembre 2024, le stationnement du Complexe sportif Claude-Robillard est tarifé 24 heures sur 24, sept jours sur sept, au prix de 2,50 \$ l'heure et d'un maximum de 11 \$ par jour;

Attendu que les stationnements municipaux d'établissements de même nature sont généralement gratuits;

Attendu que la tarification du stationnement additionnée à la tarification des activités ayant lieu sur les plateaux sportifs pénalisent particulièrement les familles à faible revenu, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite;

Attendu qu'il est prouvé que la pratique d'activités physiques de grande fréquentation pour les aînés contribue significativement à améliorer leur santé physique et mentale ainsi que leur intégration sociale;

Attendu que plus de 4 500 jeunes et 115 employés participent aux camps de jour multisports au Complexe sportif Claude-Robillard;

Attendu que les usagers réguliers et athlètes devront payer le même montant pour se stationner que leur abonnement au gymnase du complexe sportif (soit entre 37 \$ et 42 \$ par mois pour un abonnement annuel et 40 \$ par mois pour le stationnement), et que les athlètes d'élite peuvent généralement s'entraîner entre 15 et 30 heures par semaine;

Attendu que les entraîneurs, arbitres et employés devront payer quasiment le même montant pour se stationner que leur indemnité pour le travail rendu sur le site;

Attendu que la tarification du stationnement du Complexe sportif Claude-Robillard risque de dissuader les entraîneurs de spécialité et que les clubs qui accueillent ces derniers n'auront d'autre choix que de les rembourser à même leur financement;

Attendu que la tarification du stationnement engendre des coûts supplémentaires importants pour les organisateurs d'événements, réduisant l'attractivité du Complexe sportif Claude-Robillard et risquant de priver la communauté d'événements sportifs de grande envergure, tout en pénalisant directement les participants;

Attendu que ces événements sportifs nécessitent des dizaines de bénévoles à chaque édition et qu'il faudra que les clubs qui organisent les événements paient le stationnement de leurs bénévoles à même leur financement;

Attendu que le comité consultatif mis sur pied en 2023 pour proposer un plan de travail afin de confier la gestion des stationnements du Complexe sportif Claude-Robillard à l'Agence de mobilité durable de Montréal n'était composé d'aucun organisme partenaire du complexe sportif. En fait, les acteurs concernés n'ont nullement été consultés en amont;

Attendu que la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports a déposé au conseil municipal du 13 mai 2024 son rapport à la suite de l'examen de l'accès inclusif de la population montréalaise aux plateaux sportifs et que sa première recommandation était de « Réduire les barrières économiques à l'accès aux plateaux sportifs »;

Attendu qu'une des actions du Plan d'action solidarité, équité et inclusion 2021-2025 est « d'accélérer la poursuite de l'étude de modèles de tarification sociale des services publics (transport collectif, sport, loisir, culture, etc.) » (action 1,16);

Attendu que la Ville de Montréal, pour conserver l'accessibilité aux activités physiques, demande une pratique de prix modiques des cours donnés par les organismes partenaires du complexe sportif;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Mme Effie Giannou
Mme Alba Zuniga Ramos

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à rétablir la gratuité du stationnement municipal du Complexe sportif Claude-Robillard;
- 2- retire la gestion du stationnement municipal du Complexe sportif Claude-Robillard à l'Agence de mobilité durable de Montréal;
- 3- augmente le nombre de débarcadères du stationnement municipal du Complexe sportif Claude-Robillard.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Dimitrios (Jim) Beis.

Dans sa présentation, M. Beis exprime le désaccord de l'opposition officielle à la suite de la décision de l'Administration et de l'Agence de la mobilité durable de tarifier le stationnement au Complexe sportif Claude-Robillard. Il se questionne sur les consultations qui ont été réalisées pour prendre cette décision et il émet le constat que l'accès au centre sportif autrement que par la voiture ne convient pas toujours avec la réalité des athlètes, visiteurs, entraîneurs ou arbitres qui fréquentent ce complexe. En conclusion, il plaide pour la gratuité totale du stationnement et considère insuffisant que 200 espaces soient disponibles gratuitement durant deux heures.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au conseiller Serge Sasseville qui exprime une opinion favorable à cette motion puis, à la conseillère Alba Zuniga Ramos qui, au contraire, partage son désaccord en raison de l'impact négatif que pourrait avoir ce changement en ce qui a trait au développement sportif chez les jeunes.

Mme Musau Muele les remercie et invite la porte-parole de l'Administration pour ce dossier, la conseillère Émilie Thuillier, à présenter son point de vue sur la motion à l'étude.

D'entrée de jeu, Mme Thuillier souligne que la Ville investit une somme de 150 M\$ pour rénover et améliorer les infrastructures du Complexe sportif Claude-Robillard, ce qui permet aux organismes d'offrir des prix compétitifs et accessibles à tous et toutes. Elle enchaîne en expliquant que la proximité du Collège Ahuntsic et du Collège André-Grasset exerce une forte demande sur les espaces de stationnement dans ce secteur de l'arrondissement et rappelle que plusieurs alternatives existent pour accéder au centre, comme le vélo, le transport collectif, l'autobus nolisé et le covoiturage. Elle termine en insistant sur l'engagement de l'Administration à écouter les besoins de leurs partenaires et à suivre ce dossier de près.

À 12 h 29, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Émilie Thuillier pour son intervention et suspend les travaux pour la pause du lunch.

À 14 h 05, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil invite la conseillère Chantal Rossi à prendre la parole.

D'emblée, la conseillère Chantal Rossi joint sa voix à celles de ses collègues pour émettre ses réserves face à ce changement, et redoute que cette restriction d'accès au centre sportif en voiture se fasse au détriment du développement sportif chez les jeunes montréalais.

La présidente la remercie et invite M. Beis à exercer son droit de réplique. Ce dernier réitère ses propos à l'effet de ne pas partager la même opinion que l'Administration et souhaite davantage de consultations auprès de toutes les parties prenantes dans ce dossier.

À 14 h 15,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par Mme Effie Giannou

de procéder à un vote enregistré sur la motion à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault et Sasseville (28)

Votent contre : Mesdames et messieurs
Valérie Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy et Sauvé (33)

Résultat : En faveur : 28
Contre : 33

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM24 1177**Motion de l'opposition officielle demandant une enquête pour faire la lumière sur l'incendie de l'édifice situé au 400-402 rue Notre-Dame Est et assurer la sécurité et la conformité des bâtiments dans Ville-Marie**

Attendu que le 16 mars 2023, un incendie majeur a ravagé l'édifice William-Watson-Ogilvie, causant le décès de sept personnes et faisant neuf blessés;

Attendu que cette tragédie a engendré plusieurs enquêtes journalistiques, qui ont mis en lumière les problèmes de conformité architecturale et de sécurité de plusieurs bâtiments situés dans l'arrondissement de Ville-Marie et utilisés pour de l'hébergement de courte durée;

Attendu que l'enquête de l'incendie de la Place D'Youville chapeautée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a été teintée par plusieurs cafouillages qui ont ébranlé la confiance de la population, avec notamment des témoignages qui font état d'un enquêteur inexpérimenté par rapport à l'ampleur du dossier, un climat toxique au sein de l'unité attitrée à l'enquête et plusieurs démissions;

Attendu que, dans la nuit du 3 octobre au 4 octobre 2024, un incendie majeur a ravagé l'édifice situé au 400-402 rue Notre-Dame Est dans le Vieux-Montréal, causant la mort de plusieurs personnes et faisant plusieurs blessés;

Attendu que plusieurs rescapés de l'incendie et clients ont rapporté que l'édifice n'était « pas sécuritaire », avec notamment des chambres sans fenêtre ou encore des chambres avec des fenêtres qui ne s'ouvraient pas;

Attendu qu'en 2023, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a émis une mise en demeure au propriétaire du bâtiment situé au 400-402 rue Notre-Dame Est en raison de non-conformités telles que l'absence d'un système d'alarme et d'avertisseurs de fumée, et que celles-ci auraient été réglées en 2024;

Attendu que les témoignages des rescapés et clients du 400-402 rue Notre-Dame Est soulèvent des contradictions par rapport aux informations transmises par le SIM et SPVM;

Attendu que l'édifice situé au 400-402 rue Notre-Dame Est appartient au même propriétaire que celui de la place D'Youville et que ce propriétaire détient plusieurs autres immeubles à Montréal;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public d'assurer la plus grande transparence afin d'éclaircir les circonstances entourant le décès des victimes, prévenir les incidents futurs et assurer la sécurité de la population;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Alan DeSousa

que la Ville de Montréal :

formule une demande officielle au ministre de la Sécurité publique d'utiliser son pouvoir prévu à l'article 106 de la *Loi sur les coroners* d'ordonner une enquête publique du coroner.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Abdelhaq Sari, pour sa présentation.

À 14 h 31,

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Alan DeSousa

d'amender la motion sous étude comme ci-après :

- d'ajouter après le troisième Attendu le texte suivant :

« Attendu qu'en avril 2023, l'administration municipale a voté contre la motion de l'Opposition officielle mandatant le Bureau du vérificateur général de mener une enquête sur les processus de délivrance de permis et sur les inspections assurant la conformité des travaux aux normes et règles régissant la construction et la transformation de bâtiments datant d'avant 1940 dans Ville-Marie;

Attendu qu'en octobre 2023, le SIM a présenté un bilan partiel de l'opération Vulcain visant à accélérer les inspections de bâtiments patrimoniaux dans Ville-Marie;

Attendu qu'en mars 2024, un premier bilan de l'escouade spécialisée chargée des inspections des AirBnB illégaux dans trois arrondissements rapportait la rédaction de 42 constats et la remise de seulement 19 constats d'infraction aux propriétaires contrevenants, sur un total de 394 inspections en huit mois; »

- d'ajouter après le premier Résolu le texte suivant :

« Que, conformément à l'article 107.12 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal mandate le Bureau du vérificateur général de mener une enquête sur les processus de délivrance de permis de transformation qui auraient été octroyés malgré la non- conformité des plans d'architecture et sur les inspections assurant la conformité des travaux réalisés dans des immeubles construits avant 1940 dans l'arrondissement de Ville-Marie;

Que le Bureau du vérificateur général présente les résultats de l'enquête lors d'une plénière au conseil municipal ;

Que le SIM procède à des inspections complémentaires à celles menées lors de l'Opération Vulcain à partir d'avril 2023, et qu'elle en présente les résultats lors d'une assemblée publique de la Commission de la sécurité publique, afin d'apporter une mise à jour sur le nombre de bâtiments patrimoniaux inspectés, sur les lacunes relevées par ces inspections, et sur l'état d'avancement des corrections des non-conformités relevées à ce jour ;

Que l'arrondissement de Ville-Marie décrète immédiatement un moratoire sur l'octroi des permis de transformation pour des hébergements temporaires de type AirBnB dans des immeubles patrimoniaux, jusqu'à la fin des enquêtes publiques sur les incendies du 16 mars 2023 et du 4 octobre 2024 et l'application effective de leurs recommandations. »

La présidente du conseil remercie le conseiller Abdelhaq Sari pour sa proposition d'amendements et cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

M. Limoges juge, qu'en vertu de l'article 84 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) cette proposition d'amendements est irrecevable.

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil, après avoir consulté la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, et le leader de la majorité, M. François Limoges, déclare que la proposition d'amendements n'est pas recevable. Elle clôt le débat et cède à nouveau la parole au conseiller Abdelhaq Sari pour la poursuite de son intervention sur la motion initiale.

Le débat se poursuit sur le point 65.01.

À 14 h 58, le leader de la majorité, M. François Limoges, soulève une question de privilège concernant l'intervention du conseiller Alan DeSousa car il considère que les règles doivent être respectées, notamment la décision précédente de la présidente du conseil qui a jugé la proposition d'amendements irrecevable. M. Limoges est d'avis que M. DeSousa discourt sur une version amendée du point 65.01, ce qu'il ne devrait pas faire en vertu de la décision de la présidente. En ce sens, le débat actuel est hors d'ordre et ne tient pas compte de notre *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051). La présidente en prend acte, invite le conseiller Alan DeSousa à clore son intervention et indique le temps qu'il lui reste à cet effet.

Le débat se poursuit sur le point 65.01.

À 15 h 05, la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, avec le consentement de la majorité des membres du conseil, retire le point 65.01 conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.01 retiré, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM24 1178

Motion de l'opposition officielle pour créer un programme de soutien au fonctionnement des lieux de diffusion indépendants afin de faciliter leur survie et leur développement

Attendu que la Ville de Montréal a le pouvoir d'accorder une aide sous forme de subvention;

Attendu que de nombreux lieux de diffusion montréalais emblématiques ont mis la clé sous la porte au cours des dernières années : Les Bobards, l'Inspecteur Épingle, le Divan Orange, le Vitrola, les Katacombes et le Scaphandre, pour ne nommer que ceux-là;

Attendu qu'en 2016, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a octroyé par erreur un permis de transformation résidentielle au propriétaire d'un immeuble mitoyen au La Tulipe, salle de spectacle et de divertissement centenaire, alors que, selon l'article 127.2 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement, un logement ne peut être en aucun point adjacent à une salle de spectacle ; cette erreur a provoqué une longue bataille judiciaire entre La Tulipe et le propriétaire en raison du bruit;

Attendu que La Tulipe a annoncé sa fermeture temporaire et la suspension de ses activités, après que la Cour d'appel lui a ordonné de cesser de faire tout bruit produit au moyen d'appareils sonores;

Attendu que le réseau des Scènes de musique alternatives du Québec (SMAQ) a publié une lettre ouverte le 30 septembre 2024, dans laquelle il souligne que les lieux de diffusion indépendants montréalais doivent faire face non seulement à des règlements inadaptés et une bureaucratie lourde, mais aussi à un manque de soutien financier;

Attendu que la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) propose un programme d'aide aux lieux de diffusion, mais ce programme restrictif exclut la majorité des lieux de diffusion montréalais et les montants alloués sont insuffisants pour couvrir les coûts de gestion et la prise de risque financier et artistique;

Attendu que, lors de la consultation sur le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise et sur le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, plusieurs organismes ont recommandé la mise en place d'un soutien financier pour les lieux de diffusion indépendants, notamment Culture Montréal, le réseau des SMAQ et le Conseil jeunesse de Montréal;

Attendu que la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a recommandé, lors de la consultation publique sur le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise, de mettre en place des programmes de soutien accessibles et flexibles destinés aux lieux de création et de diffusion alternatifs et émergents;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Chantal Rossi
M. Julien Hénault-Ratelle

- 1- que la Ville de Montréal mette en place un programme pour soutenir financièrement le fonctionnement des lieux de diffusion indépendants d'au plus 1 000 places;
- 2- que ce programme inclue des critères d'admissibilité flexibles et distincts des programmes provinciaux existants afin de répondre aux besoins spécifiques des lieux de diffusion montréalais, et permette de soutenir une gamme variée de lieux de diffusion indépendants ayant un mandat culturel;
- 3- que la Ville de Montréal demande aux arrondissements de réviser leur réglementation, d'alléger leurs procédures bureaucratiques et administratives, et qu'elle s'engage formellement à déployer tous les efforts nécessaires pour assurer la survie des lieux de diffusion indépendants sur son territoire.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

D'entrée de jeu, Mme Rossi mentionne que plusieurs salles de diffusion alternatives ont dû fermer leurs portes ces dernières années pour de multiples raisons, notamment en raison d'enjeux de cohabitation avec les voisins, comme en témoigne la fermeture de la salle La Tulipe. Ces fermetures, poursuit Mme Rossi, rappellent à quel point l'offre culturelle est devenue fragile à Montréal. Elle est d'avis que nous devons en faire davantage pour protéger cette offre, particulièrement avec les lieux de diffusion indépendants, qui sont des moteurs de la vitalité culturelle dans les arrondissements.

En conclusion, Mme Rossi souligne qu'investir dans la vie culturelle, c'est investir dans Montréal, car c'est son image et l'expression de tout un peuple.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour sa présentation et cède la parole aux membres suivants qui expriment leur point de vue venant étayer cette motion. Il s'agit de MM. Julien Hénault-Ratelle, Craig Sauv  et Serge Sasseville.

La présidente du conseil les remercie et cède la parole au conseiller Luc Rabouin et à la conseillère Ericka Alneus, qui représentent l'Administration pour ce dossier.

M. Rabouin débute son intervention en énumérant les mesures mises en place depuis 2021 par la Ville de Montréal, et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à la suite de la plainte d'un propriétaire envers la salle La Tulipe. Il explique notamment la complexité de la situation, à savoir qu'il faut protéger à la fois les citoyens, qui ont le droit à la quiétude, et les diffuseurs de spectacles.

Mme Alneus, quant à elle, affirme en commençant que la culture n'est pas une parure pour l'Administration, mais bien une nécessité. Elle réitère le soutien de la Ville aux salles de spectacles, et croit que c'est ensemble que seront résolus les différents enjeux du milieu culturel, notamment avec le projet de Politique de développement culturel. Mme Alneus enchaîne avec le projet de Politique de la vie nocturne qui suit son cours et annonce que des éléments seront intégrés à cette Politique afin de soutenir le milieu de la culture. Pour terminer, Mme Alneus confirme que l'Administration n'est pas en faveur de cette motion, entre autres, en raison des outils qui y sont proposés.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole à nouveau à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi et au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

À 15 h 50,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle

de procéder à un vote enregistré sur la motion à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault, Sauvé et Sasseville (29)

Votent contre : Mesdames et messieurs
Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Puzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand et Roy (32)

Résultat : En faveur : 29
Contre : 32

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.04 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM24 1179**Motion de l'opposition officielle demandant des ressources financières et humaines et de la transparence pour le maintien des actifs de la STM**

Attendu que le 3 octobre 2024, à la suite de la découverte d'une dégradation importante des poutres principales au-dessus de la passerelle de la station Saint-Michel, la Société de transport de Montréal (STM) a annoncé la fermeture des stations de métro Fabre, d'Iberville et Saint-Michel par mesure préventive de sécurité et pour une durée indéterminée;

Attendu que, malgré l'ajout d'un service de navettes entre les stations Saint-Michel et Jean-Talon, la fermeture des trois stations de métro sur la ligne bleue du réseau de la STM aura un impact important sur les déplacements de nombreux Montréalais;

Attendu que des représentations ont été faites auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir des crédits additionnels dans le cadre du Plan québécois des infrastructures pour ses projets de maintiens d'actifs et d'accessibilité universelle, sans que des crédits additionnels soient obtenus;

Attendu que la STM estime qu'une enveloppe annuelle de 560 M\$ serait nécessaire pour assurer un maintien d'actifs des infrastructures vieillissantes;

Attendu que dans le Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures, neuf stations de métro étaient considérées comme étant en « mauvais état », soit les stations Papineau, Peel, de l'Église, LaSalle, Frontenac, Champ-de-Mars, Henri-Bourassa, Outremont et Parc, et que la station Saint-Michel ne se trouvait pas dans cette liste, puisqu'elle a obtenu la note « B »;

Attendu que la STM estime que 90% de ses actifs auront atteint plus de 40 ans de vie utile en 2030;

Attendu qu'à ce jour la STM n'a pas dévoilé publiquement de portrait global détaillant ses actifs, leur indice de vétusté et leur valeur de remplacement, ainsi qu'un échéancier clair sur les interventions prioritaires à mener;

Attendu que la Commission sur le finances et l'administration a recommandé en juin 2024, lors de la consultation prébudgétaire 2025, de « demander à la STM de déposer un portrait global détaillant ses actifs, leur indice de vétusté et leur valeur de remplacement afin de mieux évaluer l'impact des décisions budgétaires et de prévoir les investissements nécessaires »;

Attendu qu'en février 2024, la STM a annoncé la coupure de 230 postes pour combler une partie de son déficit inscrit à son budget d'exploitation et que parmi ces coupes, plusieurs touchaient les professionnels, dont des postes attirés à la planification du maintien d'actifs et la connaissance des actifs;

Attendu que la connaissance des actifs et l'expertise des professionnels de la STM est cruciale pour préparer la sécurisation de la structure des stations et tunnels de métro, dont celui la station Saint-Michel et permettre aux Montréalais de retrouver l'accès à ces trois stations de métro le plus rapidement possible;

Attendu que la STM manque cruellement d'effectifs dédiés à la connaissance des actifs;

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Aref Salem

Que le conseil municipal joigne sa voix à la STM afin de demander des crédits additionnels en matière de maintien d'actifs et d'accessibilité universelle;

Que, lors du dépôt de son budget 2025, et les suivants, la STM dépose un portrait global détaillant ses actifs, leur indice de vétusté et leur valeur de remplacement, une planification financière précise liée à ce portrait ainsi qu'un échéancier clair pour des interventions;

Que la STM, dans son budget 2025, ajoute des effectifs professionnels dédiés à la connaissance des actifs pour mieux cibler les besoins et optimiser les interventions nécessaires.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

Pour débiter, M. Salem souligne qu'au-delà des projets de développement en matière de transport collectif, il faut mettre en priorité le maintien des actifs à la Société de transport de Montréal (STM). M. Salem trace un parallèle entre le réseau du métro et le corps humain, puisque les deux nécessitent soins et entretien en vieillissant. M. Salem insiste sur la nécessité pour les gouvernements supérieurs d'investir dans l'entretien du réseau du métro et le transport collectif, et que c'est la responsabilité de l'Administration de convaincre ses partenaires fédéral et provincial d'y allouer les sommes requises.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle et cède la parole à la conseillère Christine Black qui abonde dans le sens de M. Salem. Puis, elle cède la parole au représentant de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Éric Alan Caldwell.

D'abord M. Caldwell mentionne qu'à titre de président de la STM, il a fait plusieurs interventions démontrant que le maintien des actifs est une priorité. Il rappelle notamment que le métro demeure la pierre angulaire dans l'offre globale de transport collectif, et que son maintien et son développement constituent des enjeux prioritaires pour la mobilité dans la métropole. De plus, M. Caldwell indique que les membres du conseil ont adopté à l'unanimité, lors de cette assemblée, une Déclaration qui va dans le même sens que cette motion; à cet effet, il souhaite que cette motion soit retirée.

La présidente le remercie et invite la conseillère Christine Black à prendre la parole pour un complément d'information.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui soulève une question de privilège. M. Limoges. Il considère que les faits cités par la conseillère Christine Black dans son intervention sont inexacts, de même que la récente publication du conseiller Abdelhaq Sari arguant que l'Administration ne souhaitait pas débiter. Il demande à la présidente que les débats s'appuient sur les faits réels. La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, est d'avis contraire et évoque l'aspect factuel de l'énumération de Mme Black. Un débat restreint se poursuit sur cette question. La présidente du conseil clôt le débat en prenant acte de chacun des points de vue exprimés.

Le conseiller Abdelhaq Sari prend la parole et soulève également une question de privilège. Il souhaite que le leader de la majorité, M. François Limoges, se rétracte lorsqu'il a jugé sa récente publication inexacte. M. Sari insiste sur la liberté d'expression et sur le fait qu'il ne retirera pas sa publication puisqu'il est dans ses droits et qu'il a basé sa publication sur un événement factuel. Mme Rossi se positionne en accord avec la question de privilège de M. Sari. La présidente du conseil prend acte des interventions à ce sujet, mais ne partage pas l'avis de la leader de l'opposition officielle puis, elle clôt le débat.

La présidente du conseil invite la conseillère Christine Black à poursuivre son argumentaire.

À 16 h 24,

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur la motion à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault, Sauvé et Sasseville (29)

Votent contre : Mesdames et messieurs
Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Puzé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand et Roy (31)

Résultat : En faveur : 29
Contre : 31

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM24 1180

Motion de l'opposition officielle demandant que la Ville de Montréal investisse dans les infrastructures de l'eau pour répondre adéquatement aux risques d'inondation en plus de doter la Stratégie de l'eau d'un plan de financement

Attendu que les rapports scientifiques du consortium Ouranos de recherche sur les changements climatiques font état d'une augmentation de l'intensité des pluies de l'ordre de 18 %, ce qui pourrait doubler les risques d'inondation et de refoulement d'ici 30 à 40 ans;

Attendu que la tempête Debby du 9 août 2024 a causé l'inondation de nombreuses résidences et commerces sur l'île de Montréal, et que cet événement n'est que la plus récente manifestation d'un phénomène de plus en plus récurrent comme le démontre les épisodes d'inondation du 10 juillet 2024, du 29 août 2023, du 16 juin 2023, du 14 septembre 2022 et du 17 juin 2022, pour ne citer que ceux-là;

Attendu que selon le document de consultation publique sur l'avenir de l'eau de Montréal de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs (CEEDDGP) publié en 2023, la Ville de Montréal a enregistré plus de 20 000 plaintes de citoyens ayant subi des inondations depuis 2013;

Attendu que les réseaux de collecte des eaux usées, construits il y a plus de 60 ans, ne seront jamais assez adaptés pour gérer les grandes quantités d'eau qui s'accumulent lors des fortes pluies, mais que la construction de jardins de pluie, de bassins de rétention, de nouveaux collecteurs et de surfaces perméables pour capturer et stocker l'eau pourrait augmenter la résilience du cadre bâti;

Attendu que des arrondissements, tels que Saint-Léonard et Saint-Laurent, ont aménagé, de concert avec la Ville de Montréal, des saillies de trottoirs végétalisées, des bassins de rétentions sous les trottoirs, des parcs éponges et qu'ils ont déminéralisé certains stationnements publics;

Attendu que malgré la multiplication des parcs éponges, des saillies de trottoirs végétalisées et des rues drainantes, les infrastructures lourdes telles que les bassins de rétention et les collecteurs, restent une réponse essentielle à ces risques;

Attendu que dans les dernières années, les villes de New York et de Toronto ont massivement investi dans des programmes pluriannuels visant à réduire le risque d'inondation en améliorant les réseaux d'égouts et les voies d'évacuation des eaux de ruissellement;

Attendu que, si la Ville de Montréal a récemment projeté d'investir dans la création d'un bassin de drainage Saint-Jacques-D'Youville dans l'arrondissement du Sud-Ouest, elle a aussi récemment retiré de sa planification des infrastructures stratégiques telles que le bassin de rétention Leduc dans l'arrondissement de Saint-Laurent et le collecteur Langelier dans l'arrondissement de Saint-Léonard;

Attendu que plusieurs études ont pourtant souligné l'importance d'implanter des infrastructures lourdes dans le but de contenir les effets des inondations dans ces deux arrondissements :

- L'étude réalisée en 2021 par CIMA+ concernant le bassin de drainage Langelier a démontré que l'ajout de capacité hydraulique est la principale solution pour prévenir les inondations récurrentes du secteur ;
- L'étude réalisée en 2006 par la firme BPR recommandait la construction d'un ouvrage de rétention ou d'un tunnel raccordé à l'intercepteur afin de soulager l'axe principale du collecteur Leduc ;

Attendu que la dernière Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 comprenait près de 275 projets ou programmes dont l'estimation des coûts d'investissements requis totalisait plus de 4,6 G\$, dont 410 M\$ pour la construction d'ouvrages de rétention, notamment l'ouvrage Leduc;

Attendu que cette stratégie était structurée autour de six axes incluant l'enjeu des inondations causées par les pluies, mais aussi : la détection et la correction des fuites, l'élimination du déficit de maintien accumulé, l'installation des compteurs pour les industries, commerces et institutions, le bouclage des réseaux de distribution, l'implantation de la désinfection à l'ozone;

Attendu que les investissements annuels dans le service de l'eau sont passés de 200 M\$ en 2016 à 577 M\$ en 2023, mais qu'ils demeurent insuffisants pour couvrir l'ensemble des besoins, au point que le déficit de maintien approche les 3,4 G\$ de la valeur des actifs de l'eau;

Attendu que le Service de l'eau a estimé, lors de l'étude du budget 2024, que l'ampleur des besoins d'investissements pour rattraper le déficit, maintenir les infrastructures, respecter la réglementation et améliorer la résilience, à 1,295 G\$ annuellement, et que l'écart entre ces besoins et les investissements s'élève à près de 800 M\$ par année;

Attendu que sans des investissements additionnels, 25 % des canalisations d'eau potable et 12 % des égouts seront en mauvais ou très mauvais état d'ici 2030;

Attendu que la CEEDDGP a lancé une consultation publique sur l'avenir de l'eau à Montréal en 2023, en vue de développer une nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau, et qu'elle a remis son rapport au conseil municipal en février 2024;

Attendu que ladite commission a recommandé d'élaborer, dans les meilleurs délais, un plan de financement pérenne pour les dix prochaines années, afin de prévoir le budget et les investissements nécessaires pour rattraper le déficit d'entretien des infrastructures, ceux requis pour les nouvelles infrastructures ainsi que pour les frais d'exploitation et de planification;

Attendu que dans une présentation réalisée dans le cadre de la consultation publique, le Service de l'eau expliquait qu'adopter une nouvelle Stratégie de l'eau permettrait, entre autres, d'« identifier les mesures qui doivent être mises en place et les investissements nécessaires à leurs réalisations »;

Attendu qu'à l'occasion de la préparation des documents budgétaires 2025 et de celle de la prochaine Stratégie de l'eau, la Ville de Montréal doit s'engager à accoler à cette dernière un plan de financement, tant pour réserver des sommes pour la création d'infrastructures lourdes agissant contre les inondations que pour rattraper le déficit d'entretien des infrastructures existantes, entres autres;

Il est proposé par Mme Vana Nazarian

appuyé par M. Alan DeSousa
M. Dominic Perri
Mme Angela Gentile
M. Michel Bissonnet

que dans le cadre de la prochaine Stratégie montréalaise de l'eau, la Ville de Montréal dépose un plan de financement, incluant notamment :

- A. La création d'infrastructures luttant contre les inondations pluviales, dont le bassin de rétention Leduc et l'agrandissement du collecteur Langelier;
- B. Un plan de rattrapage du déficit de maintien des actifs, ainsi qu'une identification des infrastructures névralgiques et les interventions prioritaires.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Vana Nazarian, pour sa présentation.

Mme Nazarian insiste sur l'importance de joindre la Stratégie de l'eau un plan de financement pérenne pour les dix prochaines années afin notamment de rattraper le déficit d'entretien et d'ajouter de nouvelles infrastructures. En conclusion, elle croit qu'il est primordial de donner de la prévisibilité au Service de l'eau afin qu'il puisse assurer le bon fonctionnement de ses opérations.

Le débat se poursuit avec les interventions des conseillers Dominic Perri et Alan DeSousa.

La présidente du conseil les remercie et cède la parole au conseiller Michel Bissonnet qui ajoute son nom et celui de la conseillère Angela Gentile à titre d'appuyeur-e à la motion. Puis, elle cède la parole à la représentante de l'Administration pour ce dossier, la conseillère Maja Vodanovic.

Il est proposé par Mme Maja Vodanovic

appuyé par M. François Limoges

d'amender le point 65.05 comme suit :

- de remplacer les quatrième, cinquième et sixième Attendus par le texte suivant :

« Attendu que les réseaux de collecte des eaux usées, construits il y a plus de 60 ans, n'ont pas été conçus pour capter et gérer les grandes quantités d'eau qui s'accumulent lors des fortes pluies, mais que la construction de parcs éponges, de saillies drainantes, de jardins de pluie, de bassins de rétention, de nouveaux collecteurs et de surfaces perméables pour capter et stocker l'eau contribue à une meilleure gestion des eaux pluviales et à la résilience du cadre bâti;

Attendu que plusieurs arrondissements ont aménagé et aménageront, de concert avec la Ville de Montréal, de telles infrastructures vertes et multifonctionnelles afin d'augmenter la résilience aux inondations;

Attendu que malgré la multiplication de telles infrastructures vertes et multifonctionnelles, les infrastructures lourdes telles que les bassins de rétention et les collecteurs contribuent elles aussi à diminuer les risques d'inondations, sans toutefois les éliminer; »

- d'ajouter le texte suivant après le huitième Attendu :

« Attendu que les projets qui ont été priorisés, dans le cadre du FCCQ, de 141 M\$ sont ceux des ouvrages Rockfield, Lavigne et William et que la totalité de l'enveloppe de 141 M\$ a été dépensé pour ces projets;

Attendu la nécessité, compte tenu des nombreux besoins, de prioriser les projets dans le cadre du Plan de drainage, selon des critères objectifs, la priorisation des bassins de rétention s'appuie sur la méthodologie reconnue de la norme CSA W210, combinant différents critères techniques d'exposition aux inondations (réclamations, entrées de garage en contre-pente, présence d'une cuvette, etc.) et de facteurs socioéconomiques (densité de la population, indice de vulnérabilité socioéconomique, etc.) qui prédisposent une collectivité à des effets néfastes d'inondations pluviales;

Attendu que la résilience face aux inondations pluviales doit s'appuyer sur une panoplie de mesures, dont la protection des maisons, la révision du Code du bâtiment, des modifications aux règlements d'urbanisme, l'adaptation de l'industrie de l'assurance, etc. »

- de remplacer le douzième Attendu par le texte suivant :

« Attendu que les investissements annuels du Service de l'eau sont passés de 200 M\$ en 2016 à 577 M\$ en 2023 et que le PDI pour l'année 2024 est d'environ 700 M\$, mais que ces investissements demeurent insuffisants pour couvrir l'ensemble des besoins, au point que le déficit de maintien approche les 3,4 G\$ de la valeur des actifs de l'eau; »

- d'ajouter un dernier Attendu après le dix-huitième Attendu :

« Attendu que les municipalités bénéficient déjà de plusieurs programmes de subvention gouvernementaux pour leurs infrastructures mais aussi pour s'adapter aux changements climatiques et que cette aide doit se poursuivre et s'intensifier compte tenu des enjeux actuels et à venir; »

- de remplacer le dernier Résolu par le texte suivant :

« Que la prochaine Stratégie montréalaise de l'eau réponde, tel que déjà prévu, aux recommandations de la CEEDDGP relatives aux besoins d'infrastructures lourdes, développe une stratégie pour que les citoyens puissent mieux protéger leurs propriétés pour lutter contre les inondations et traite des enjeux de financement;

Que la priorisation des bassins de rétention et des collecteurs s'appuie sur la méthodologie reconnue de la norme CSA W210 afin d'établir cette priorisation de façon équitable, non-partisane et rationnelle. »

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi. Cette dernière juge que la proposition d'amendements est irrecevable ce que conteste le leader de la majorité, M. François Limoges.

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de la proposition d'amendements.

À 17 h 13, la présidente du conseil suspend les travaux pour une courte pause.

À 17 h 28, le conseil reprend ses travaux.

Le débat restreint se poursuit sur la recevabilité de la proposition d'amendements.

La présidente du conseil conclut que la proposition d'amendements est recevable et cède la parole à la conseillère Maja Vodanovic afin qu'elle termine son intervention.

Mme Vodanovic dresse, entre autres, le portrait sommaire du Plan directeur de drainage du Service de l'eau. En terminant, elle rappelle l'engagement de l'Administration dans l'investissement des infrastructures de l'eau, et ce, à l'intérieur d'un cadre financier juste et équitable pour tous et toutes.

La présidente la remercie et consulte les leaders au sujet de la pause du souper prévue à 17 h 30.

À 17 h 41,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Vana Nazarian.

Il est proposé par Mme Vana Nazarian

appuyé par M. Alan DeSousa
M. Dominic Perri

d'adopter le sous-amendement ci-après :

- de remplacer le sixième Attendu par le texte suivant :

« Attendu que malgré la multiplication de telles infrastructures vertes et multifonctionnelles, les infrastructures lourdes telles que les bassins de rétention et les collecteurs contribuent elles aussi à diminuer la pression sur le réseau et les risques d'inondations, sans toutefois les éliminer; »

- d'ajouter le texte suivant après le huitième Attendu :

« Attendu que les projets qui ont été priorités, dans le cadre du FCCQ, de 141 M\$ sont ceux des ouvrages Rockfield, Lavigne et William et que la totalité de l'enveloppe de 141 M\$ a été dépensé pour ces projets;

Attendu que dans le cadre du FCCQ, l'enveloppe de 141 M\$ devait également financer la mise en place du bassin de rétention Leduc, dont les études, plans et devis avaient été complétés, mais que ce projet fut retiré du PDI 2022;

Attendu que la résilience face aux inondations pluviales doit s'appuyer sur une panoplie de mesures, dont la protection des maisons, la révision du Code du bâtiment, des modifications aux règlements d'urbanisme, l'adaptation de l'industrie de l'assurance, etc. »

- de remplacer le dernier Attendu par le texte suivant :

« Attendu que malgré que les municipalités bénéficient de plusieurs programmes de subvention gouvernementaux pour leurs infrastructures, la pression grandissante des changements climatiques nécessite que cette aide soit poursuivie et intensifiée compte tenu des enjeux actuels et à venir; »

- de remplacer les Résolus par le texte suivant :

« Que la prochaine Stratégie montréalaise de l'eau réponde, tel que déjà prévu, à la troisième recommandation de la CEEDDGP :

- Élabore dans les meilleurs délais, un plan de financement pérenne pour les dix prochaines années, afin de prévoir le budget et les investissements nécessaires pour rattraper le déficit d'entretien des infrastructures, ceux requis pour les nouvelles infrastructures ainsi que pour les frais d'exploitation et de planification;

Que la Ville de Montréal prévoit à son budget 2025, les sommes nécessaires pour la construction des bassins de rétention dans le secteur de Leduc et dans le secteur Nord-Est de l'arrondissement de Saint-Léonard tel que recommandé dans le rapport CIMA+. »

Un débat s'engage sur la proposition de sous-amendement.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

À 17 h 51,

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par M. Éric Alan Caldwell

de poser la question préalable afin de mettre fin au débat sur la proposition de sous-amendement.

La présidente déclare la motion aux fins de poser la question préalable adoptée. Puis, elle cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

À 17 h 53,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de sous-amendement.

Le greffier adjoint fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps, Palestini et Sasseville (25)

Votent contre : Mesdames et messieurs Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Puzé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy, Miranda, Hénault et Sauvé (34)

Ouverture des portes : Le conseiller Sonny Moroz entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote, il aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat : En faveur : 26
Contre : 34

La présidente du conseil déclare la proposition de sous-amendement rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendements.

À 18 h,

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

de poser la question préalable afin de mettre fin au débat sur la proposition d'amendements.

La présidente du conseil déclare la motion aux fins de poser la question préalable adoptée. Par la suite, elle cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

À 18 h 01,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendements.

Le greffier adjoint fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Rabouin, Dorais, Bourgeois, Aneus, Beaudry, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Pausé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy, Miranda, Hénault et Sauvé (34)

Votent contre : Mesdames et messieurs
Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps, Palestini et Sasseville (26)

Résultat : En faveur : 34
Contre : 26

La présidente du conseil déclare la proposition d'amendements adoptée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la motion 65.05 tel qu'amendée.

À 18 h 14,

Il est proposé par Mme Vana Nazarian

appuyé par Mme Chantal Rossi

de procéder à un vote enregistré sur la motion 65.05 tel qu'amendée.

Le greffier adjoint fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Mauger, Mauzerolle,
Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Hassan-
Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Ollivier,
Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet,
McQueen, Christensen, Normand, Roy et Sauvé (32)

Votent contre : Mesdames et messieurs
Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros,
Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois,
Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet,
Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault et Sasseville (28)

Résultat : En faveur : 32
Contre : 28

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.05, tel qu'amendé, adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

À 18 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous à la prochaine assemblée régulière du conseil municipal au mois de novembre 2024.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – POINT 7.03

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2024
Membres du conseil municipal
Le 21 octobre 2024

1. Dimitrios (Jim) Beis
2. Dominic Perri
3. Chantal Rossi